

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 21 janvier 2015**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté  
de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 21 janvier 2015  
à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.  
Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par  
monsieur Pierre Bégin, préfet.

2015-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Normand Roy et  
résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 26 novembre 2014;
  - 3.2. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 1<sup>er</sup> décembre 2014;
  - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 janvier 2015;
  - 3.4. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 décembre 2014;

- 3.5. Programme d'aide financière aux MRC – Rapport 2014;
- 3.6. Route verte – Rapport final d'entretien 2014;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Service de cadets policiers pour l'été 2015 – Projet d'entente de partenariat;
  - 4.2. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
  - 4.3. Plan de gestion des matières résiduelles;
  - 4.4. Plan de développement en transport collectif;
  - 4.5. Fonds culturel;
  - 4.6. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Admissibilité des dépenses du Service de génie municipal;
  - 4.7. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 3 – Ajout d'une ressource supplémentaire;
  - 4.8. Fonds de développement du territoire;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
  - 5.2. Adoption du règlement 2004-71-27 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone inondable pour effectuer des travaux de réfection sur le quai de la promenade Redmond sur le territoire de la ville de Saint-Georges;
  - 5.3. Traitement des demandes de claims par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
  - 5.4. Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Autorisation de signature;
  - 5.5. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement : reprofilage d'un cours d'eau sur le territoire de la municipalité de La Guadeloupe;
  - 5.6. Entente concernant la Politique de gestion des cours d'eau – Autorisation de signature;
6. Gestion du personnel;
  - 6.1. 25 ans de service – Madame Lyne Bégin;
  - 6.2. Service du génie civil – Embauche d'un technicien;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels (novembre 2014);
  - 9.2. États financiers mensuels (décembre 2014);
  - 9.3. Bilan SAAQ
  - 9.4. Bilan de l'inspection régionale;
  - 9.5. Bilan des constructions 2014 en vertu de l'article 59;
  - 9.6. Projet de loi 28;
  - 9.7. Population du territoire;
  - 9.8. Service de ressources humaines offert par la Fédération québécoise des municipalités;
10. Divers :
  - 10.1. Demande de détachement du territoire de la MRC du Granit et de rattachement au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan par la Municipalité de Courcelles;
  - 10.2. Appui à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin – Fusion des commissions scolaires;
11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2015-01-002

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 26 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 26 novembre 2014, tel que rédigé par le directeur général, en effectuant la modification suivante : corriger le nom de madame Christine Caron (au lieu de Quirion) à l'item « Nomination à la Table alcool au volant » et portant le numéro de résolution 2014-11-174.

2015-01-003

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil des maires du 1<sup>er</sup> décembre 2014, tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 JANVIER 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 13 janvier 2015 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 18 DÉCEMBRE 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 décembre 2014 à titre d'information.

2015-01-004

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC – RAPPORT 2014**

Attendu que les élus ont pris connaissance du rapport annuel 2014 devant être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire aux fins de l'obtention de l'aide financière octroyée par celui-ci en support au fonctionnement de la MRC;

Attendu que les élus s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, secondé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'accepter le rapport présenté et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour traitement.

2015-01-005

**ROUTE VERTE – RAPPORT FINAL D'ENTRETIEN**

Attendu que dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte administré par le ministère des Transports, un rapport final des dépenses pour l'année 2014 doit être déposé pour obtenir le versement du solde de la subvention accordée à la MRC;

Attendu que les maires ont pris connaissance dudit rapport et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par madame Christine Caron, secondé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, d'approuver le document intitulé « Rapport final des coûts d'entretien de la Route verte 2014 » et de le transmettre au ministère des Transports.

2015-01-006

**SERVICE DE CADETS POLICIERS POUR L'ÉTÉ 2015 – PROJET  
D'ENTENTE DE PARTENARIAT**

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance de l'entente de partenariat relative au programme de cadets policiers offert par la Sûreté du Québec;

Attendu que ce programme permet à des étudiants ou des diplômés en techniques policières de s'impliquer dans les communautés pendant la période estivale en :

- assurant une présence et une surveillance à pied ou à vélo, notamment dans les quartiers et les parcs
- participant à des programmes de prévention et de relations communautaires;
- répondant aux demandes de renseignement simple des citoyens;
- effectuant des activités de surveillance et de prévention lors d'événements pacifiques;
- participant à des activités de promotion de la Sûreté;
- rencontrant les partenaires, notamment les services d'incendies, les ambulanciers et les organisations communautaires;

Attendu que la mise en place du programme de cadets policiers nécessite une participation financière de la MRC de Beauce-Sartigan à une hauteur de 10 000 \$ et ce, pour assurer la présence de deux cadets;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'aviser la Sûreté du Québec de la volonté de la MRC de Beauce-Sartigan d'adhérer au programme de cadets policiers pour la période estivale 2015 et autorise le préfet, monsieur Pierre Bégin à signer l'entente de partenariat relative à celui-ci.

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Le directeur général résume l'état d'avancement des travaux relatifs au schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Une rencontre est prévue le 28 janvier prochain avec le conseiller en sécurité civile responsable de ce dossier.

Il explique les impacts de l'absence d'un tel schéma pour les municipalités du territoire, dont entre autres, l'inéligibilité au programme d'aide à la formation des pompiers et la problématique de financement du projet d'agrandissement de la caserne de pompiers située à Saint-Évariste-de-Forsyth.

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Est déposé aux élus un document résumant les actions envisagées dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019. Ce document prévoit les mesures qui devront être implantées afin d'atteindre les objectifs fixés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que les coûts relatifs à leur mise en place.

Les élus sont invités à transmettre leurs commentaires à ce sujet dans les prochains jours.

2015-01-007

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT COLLECTIF**

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet de plan de développement en transport collectif pour le présent exercice financier et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan de développement en transport collectif tel que déposé et d'autoriser sa transmission au ministère des Transports.

2015-01-008

**FONDS CULTUREL – PLAN D'ACTION 2015-2017**

Attendu que suite à l'adoption d'une politique culturelle régionale, le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan souhaite la mise en place d'une entente de développement culturel afin de mettre en action cette politique;

Attendu que les élus de Beauce-Sartigan ont pris connaissance du projet de plan d'action en vue d'une entente de développement culturel et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Attendu que le financement de ce plan d'action est estimé à 110 000 \$;

Attendu que pour financer les actions de la future entente de développement culturel, 40 000 \$ seront réservés pour les trois prochaines années (2015-2017) par la MRC;

Attendu le souhait des élus de voir la ministre de la Culture et des Communications y injecter la même somme;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a sollicité des partenaires du milieu à la hauteur de 30 000 \$ pour le financement de l'entente projetée;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, de :

- Adopter le plan d'action estimé à 110 000 \$ déposé en vue d'une entente culturelle;
- Demander au ministère de la Culture et des Communications la mise en place d'une entente de développement culturel;
- Confirmer l'affectation pour trois ans d'une somme de 40 000 \$ provenant du fonds régional de la Politique nationale de la ruralité afin de financer la part de la MRC;
- Solliciter une somme de 40 000 \$ auprès du même ministère pour financer cette entente;
- Autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer tous les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

2015-01-009

**DEMANDE DE RÉVISION AU MAMOT – ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC FACTURÉES AUX MUNICIPALITÉS LOCALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC)**

Considérant le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

Considérant que les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan se sont dotées de leur propre Service de génie municipal en 2013;

Considérant que le MAMOT a favorisé la création de ce service l'intérieur de la MRC de Beauce-Sartigan, en contribuant financièrement à sa mise en place par le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 3;

Considérant que les honoraires du Service de génie municipal de la MRC sont répartis en fonction de l'utilisation de celui-ci par les municipalités;

Considérant qu'outre l'obtention des services d'un ingénieur civil à coût moindre pour les municipalités locales, la MRC souhaitait également, par la mise en place de son Service de génie municipal, favoriser la transparence et l'impartialité lors de la préparation de documents contractuels, de l'octroi de contrats et de la surveillance des travaux;

Considérant l'information récente reçue du MAMOT à l'effet que les travaux réalisés par un service de génie municipal n'étaient pas admissibles au TECQ, et que seules les dépenses facturées par une firme de génie privée pouvaient l'être;

Considérant qu'advenant cette information confirmée, les municipalités ne seraient plus enclines à octroyer des mandats professionnels pour des travaux à être réalisés dans le cadre du TECQ 2014-2018 au Service de génie de la MRC, et ces derniers seraient octroyés à des firmes privées étant donné le

remboursement des frais de celles-ci contrairement à ceux du Service de génie de la MRC;

Considérant que ces contrats non octroyés entraîneraient de lourdes pertes financières pour le Service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan et pourraient même occasionner des mises à pied et sa fermeture, ses principaux revenus provenant des municipalités locales à même des projets réalisés dans le cadre du programme TECQ;

Considérant que le MAMOT n'a pu fournir d'autres explications que le fait que ce refus était justifié du fait que les employés du Service de génie municipal étaient considérés comme des employés internes des municipalités, malgré des explications fournies au MAMOT par la MRC sur la façon de fonctionner dudit Service;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan désire obtenir des réponses quant à la distinction faite entre le traitement réservé aux firmes de génie privées par rapport aux Services de génie des MRC par le MAMOT;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite que les honoraires professionnels des services de génie municipal puissent encore être admissibles dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 pour les municipalités locales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et unanimement résolu, que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan :

- Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, de réviser la position du MAMOT dans le refus du remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

- Envoie copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de Beauce-Sartigan afin de solliciter leur appui dans ce dossier;

- Envoie copie de la présente résolution à monsieur Robert Dutil, député de Beauce-Sud, afin de lui demander d'intervenir dans ce dossier auprès du MAMOT.

2015-01-010

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS  
(PIQM) VOLET 3 – AJOUT D'UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE**

Attendu que dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 3, la MRC de Beauce-Sartigan a reçu la confirmation d'une aide financière maximale de 322 913 \$ pour l'embauche de deux ressources en génie municipal;

Attendu que dans le cadre de l'expansion de son Service, la MRC de Beauce-Sartigan souhaiterait ajouter une ressource supplémentaire, admissible au programme, sans que l'aide financière maximale annoncée ne soit modifiée; Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'ajout d'une ressource supplémentaire admissible au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 3.

2015-01-011

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Attendu la volonté du gouvernement du Québec de créer le Fonds de développement du territoire (FDT);

Attendu que l'objectif de cette nouvelle enveloppe destinée aux MRC est de leur donner des leviers supplémentaires pour intervenir en matière de développement rural, économique et régional, et ce, en matière d'aménagement dans un esprit de souplesse et d'imputabilité;

Attendu que ce futur fonds serait composé :

- Du fonds d'aide aux MRC
- Des sommes dédiées à la 3<sup>e</sup> génération de la Politique nationale de la ruralité
- Du solde résiduel provenant de la fermeture des Conférences régionales des élus
- Du solde de l'aide au développement économique local (CLD)

Attendu la satisfaction exprimée par les municipalités de notre MRC relativement aux mesures administratives simplifiées appliquées dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

Attendu que les incertitudes liées aux nouvelles mesures administratives qui régiront ce nouveau fonds pourraient freiner les municipalités dans leur planification stratégique et affecter l'implication bénévole des citoyens de ces localités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Claude Morin et unanimement résolu, de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que, dans le cadre de la mise en place du Fonds de développement du territoire, les mesures administratives liées à la Politique nationale de la ruralité demeurent.

Il est également résolu de transmettre copie de cette résolution à monsieur Robert Dutil, député de Beauce-Sud, de même qu'à tous les députés de l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux MRC du Québec.

2015-01-012

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER UNE DÉROGATION EN ZONE INONDABLE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE QUAI DE LA PROMENADE REDMOND SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES**



Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu que l'article 4.6 du chapitre 4 du document complémentaire du SADR établit la liste des catégories de constructions, d'ouvrages ou de travaux admissibles à une demande de dérogation;

Attendu la demande déposée par la Ville de Saint-Georges (résolution 14-8802, 11 août 2014) pour une dérogation en zone inondable (réfection du quai de la promenade Redmond);

Attendu l'avis favorable sur le projet de règlement délivré par le sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher en date du 16 décembre 2014;

En conséquence il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-27 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2015-01-013

**TRAITEMENT DES DEMANDES DE CLAIMS PAR LE MINISTÈRE DE  
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

Attendu que des centaines de demandes de titres d'exploration minière (claims) dans la MRC de Beauce-Sartigan sont en attente de traitement au sein du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Attendu que le MERN offre la possibilité de reporter le traitement de celles-ci dans l'attente des orientations gouvernementales relatives au pouvoir des MRC de délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de reporter le traitement des demandes de titres d'exploration minière sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

2015-01-014

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC /  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur la qualité de l'environnement, toute demande de certificat d'autorisation transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être dûment accompagnée d'une résolution autorisant le signataire à présenter sa demande au ministre.

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan, monsieur Éric Paquet, ou en son absence madame Louise Roy,

coordonnatrice du Service d'aménagement et responsable de la gestion des cours d'eau, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2015-01-015

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT : REPROFILAGE D'UN COURS D'EAU –  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de La Guadeloupe (résolution 2014-12-262) concernant des travaux d'aménagement, soit le reprofilage d'une branche de la rivière le Bras Saint-Victor sur une longueur approximative de 50 mètres localisée sur le lot 13-A-P rang XII sud, cadastre canton Shenley;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe souhaite confier au Service de génie municipal de la MRC la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de La Guadeloupe;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) de ces travaux mais que la surveillance sera assumée par le Service de génie municipal de la MRC;

En conséquence il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, que la MRC :

- présente une demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour les travaux de reprofilage d'un tronçon du cours d'eau sur le lot 13-A-P, rang XII sud, cadastre canton Shenley.
- confirme le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation et pour assurer la surveillance des travaux;
- autorise la Municipalité de La Guadeloupe à réaliser les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon les plans et devis s'y rattachant;
- acquitte les coûts de 2 811 \$ relatifs au certificat d'autorisation.

2015-01-016

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par madame Christine Caron, secondé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan tout document nécessaire à la mise en place d'une entente relative à la gestion des cours d'eau sur son territoire.

2015-01-017

**25 ANS DE SERVICE DE MADAME LYNE BÉGIN**

Attendu que madame Lyne Bégin cumule 25 années de service auprès de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que le conseil des maires reconnaît le bon travail effectué par madame Bégin au sein de notre organisme;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, secondé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de remercier et féliciter madame Lyne Bégin pour le travail effectué au sein de notre MRC au cours des 25 dernières années.

2015-01-018

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN**

Attendu les démarches entreprises afin de combler un poste de technicien en génie civil au sein de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement, d'engager monsieur Dany Bilodeau au poste de technicien en génie civil échelon 5, en date du 9 février 2015.

Il est également résolu qu'il soit soumis à la période d'essai prévue à la convention collective.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil dont entre autres, le dernier comité de sécurité publique qui s'est tenu le 18 décembre dernier.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels des mois de novembre et décembre;
- Bilan annuel de la SAAQ;
- Bilan de l'inspection régionale;
- Bilan des constructions 2014 en vertu de l'article 59;
- Projet de loi 28;
- Population du territoire;
- Service de ressources humaines de la FQM;

2015-01-019

**DEMANDE DE DÉTACHEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT ET DE RATTACHEMENT AU TERRITOIRE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Attendu que la Municipalité de Courcelles a signifié, par la résolution 14-223, sa volonté d'être rattachée au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'aviser la Municipalité de Courcelles que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan accueille favorablement la demande de rattachement de cette localité au sein de son territoire.

Il est de plus résolu que la MRC de Beauce-Sartigan appuie les démarches engagées par la Municipalité auprès des autorités compétentes concernées.

2015-01-020

**APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN – FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

Attendu le souhait de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) de voir la MRC de Beauce-Sartigan se prononcer sur la prise de position du conseil des commissaires quant au maintien du statu quo du territoire de cette organisation dans le cadre des projets de fusion des commissions scolaires;

Attendu que les maires de Beauce-Sartigan ont pris connaissance de cette position et partagent les vues des administrateurs de la CSBE;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'appuyer la position prise par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin à l'effet de maintenir son organisation sous sa forme actuelle et en conservant l'intégralité de son territoire.

Il est également résolu de transmettre copie de cette résolution au député de Beauce-Sud, monsieur Robert Dutil, aux MRC de La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche, de même qu'à la CSBE.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 21 janvier 2015**

2015-01-021

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h.

\_\_\_\_\_  
Pierre Bégin, préfet

\_\_\_\_\_  
Éric Paquet, directeur général

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 18 février 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
Absent	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Michel Paquet	Lac-Poulin

Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2015-02-022

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 21 janvier 2015;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 10 février 2015;
  - 3.3. Service de génie municipal – Acquisition de licence AutoCAD;
  - 3.4. Service d'immatriculation – Heures d'ouverture;
4. Dossiers régionaux :

- 4.1. Plan d'activités de la Sûreté du Québec – Niveaux régional et local 2015-2016;
- 4.2. Programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP);
- 4.3. Service de génie municipal – État de situation et développement;
- 4.4. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- 4.5. Coupure de subvention – Caserne St-Évariste-de-Forsyth et formation des pompiers;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
    - Règlement 150-14-2 – Saint-Gédéon-de-Beauce;
    - Règlement 151-14-2 – Saint-Gédéon-de-Beauce;
  - 5.2. Document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement de remplacement 2004-71-28;
  - 5.3. Adoption du projet de règlement 2004-71-29 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser l'agrandissement d'une industrie dans l'affectation agricole dynamique sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;
  - 5.4. Avis de motion – Modification du schéma d'aménagement;
  - 5.5. Modification du délai accordé aux municipalités pour transmettre un avis;
  - 5.6. Délégation au secrétaire-trésorier – Date et heure d'une assemblée de consultation publique;
  - 5.7. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement du ruisseau Veilleux sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre;
  - 5.8. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement du ruisseau Johnny Caron sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre;
6. Gestion du personnel;
  - 6.1. Service d'évaluation – Nomination de madame Danielle Plante à titre d'employée régulière;
  - 6.2. Service d'immatriculation – Abolition de poste;
  - 6.3. Service de génie municipal – Ouverture d'un poste d'ingénieur;
  - 6.4. Service d'aménagement du territoire – Offre de services;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels (janvier 2015);
10. Divers :
  - 10.1. Harmonisation des règlements municipaux;
  - 10.2. Hydro-Québec;
  - 10.3. Autoroute transfrontalière;
  - 10.4. Pétanque intérieure;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

**Le 18 février 2015**

Plante et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 21 janvier 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10  
FÉVRIER 2015**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 10 février 2015 à titre d'information.

2015-02-024

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – PROJET D'ACQUISITION D'UNE  
LICENCE AUTOCAD**

Attendu les projets d'expansion du Service de génie municipal de la MRC;

Attendu la nécessité de doter les employés de ce département, au fur et à mesure de son essor, des équipements informatiques indispensables aux types de mandats qui leur sont confiés;

Attendu la recommandation du directeur du Service de génie municipal, M. Dominic Lachance, de procéder à l'acquisition d'une licence AutoCAD Civil 3D dans un futur rapproché;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, de déléguer au directeur général, M. Éric Paquet, le pouvoir d'autoriser l'acquisition d'une licence AutoCAD Civil 3D par le Service de génie municipal, au moment qui sera jugé opportun.

2015-02-025

**SERVICE D'IMMATRICULATION – HEURES D'OUVERTURE**

Attendu la démission d'une préposée à l'immatriculation, titulaire d'un poste à temps plein;

Attendu que différents scénarios ont été étudiés afin d'assurer la pérennité du service;

Attendu que pour préserver un service à la clientèle adéquat avec le personnel en place, une modification des heures d'ouverture s'avère une solution possible;

Attendu la recommandation du comité administratif à cet effet;

Attendu qu'en vertu de l'article 3 de l'entente liant la Société d'assurance automobile du Québec et la MRC, un avis doit parvenir à la Direction régionale de la SAAQ au moins 30 jours avant sa prise d'effet;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, d'aviser la Direction régionale de la Société d'assurance automobile du Québec que la MRC de Beauce-Sartigan entend modifier les heures d'ouverture de son Service d'immatriculation de la façon suivante :



« À compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, le Service d'immatriculation de la MRC de Beauce-Sartigan sera fermé le lundi toute la journée ».

2015-02-026

**PLAN D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – NIVEAUX RÉGIONAL ET LOCAL 2015-2016**

Attendu que les élus ont pris connaissance des priorités d'actions locales et régionales 2015-2016 de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, d'accepter les priorités d'actions locales et régionales 2015-2016 de la Sûreté du Québec telles que présentées.

2015-02-027

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP)**

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan ont pris part, en 2011, à l'entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine du ministère de la Culture et des Communications d'une durée de 3 ans et visant à doter la région d'un agent de développement culturel;

Attendu la possibilité pour la MRC de Beauce-Sartigan de prolonger l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications pour une 4<sup>e</sup> année;

Attendu que le Conseil économique de Beauce (anciennement le CLD de Beauce-Sartigan) a signifié son intérêt à agir à titre de mandataire dans ce dossier;

Attendu que le conseil des maires s'est montré satisfait du montage financier proposé;

Attendu que la MRC s'engage à financer le projet à la hauteur de 42 900 \$ pour la 4<sup>e</sup> année de l'entente;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan sollicite le MCC afin qu'il participe au financement de l'agent de développement culturel pour un montant de 20 000 \$ pour cette même période;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement :

- De confirmer l'engagement financier de la MRC pour une somme de 42 900 \$ dans le cadre de l'an 4 de l'entente VVAP à renouveler;
- De demander au ministère de la Culture et des Communications une aide financière de 20 000 \$;
- De confirmer que le Conseil économique de Beauce agira à titre de mandataire dans ce dossier;

- Que le directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan, monsieur Éric Paquet, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande.

2015-02-028

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – ÉTAT DE SITUATION ET DÉVELOPPEMENT**

Attendu l'incertitude causée par la non-admissibilité des travaux réalisés par un service de génie municipal au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) offert par le MAMOT;

Attendu l'intérêt manifesté par certaines municipalités de la MRC de Robert-Cliche de pouvoir utiliser notre Service de génie municipal;

Attendu qu'une rencontre à cet effet a été sollicitée par le conseil des maires de cette même MRC pour leur séance de travail du 11 mars 2015;

Attendu la recommandation du comité administratif de permettre au Service de génie municipal d'étendre son offre de services aux municipalités à l'extérieur du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que ces dispositions pourraient permettre de poursuivre le développement stratégique de notre Service de génie municipal et de combler les périodes de faible demande;

Attendu que le Service de génie municipal priorisera les demandes provenant, dans l'ordre, des municipalités locales de la MRC, des municipalités hors du territoire de la MRC et ayant adhéré à l'entente, des autres municipalités ou clients externes;

Attendu la grille de tarification 2015 proposée à cette séance et modifiant celle adoptée le 26 novembre 2014 sous le numéro 2014-11-182 afin de l'adapter à cette demande;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Céline Bilodeau et adopté à l'unanimité, que le conseil des maires :

- Demande aux municipalités parties à l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la MRC de prendre position, par résolution, quant à l'utilisation du service de génie municipal malgré le fait que les dépenses encourues ne soient pas admissibles au programme TECQ;
- Autorise le directeur général, M. Éric Paquet, et le directeur du Service, M. Dominic Lachance, à rencontrer le conseil des maires de la MRC de Robert-Cliche afin d'amorcer la discussion pouvant permettre la concrétisation de nouvelles ententes de services;
- Accepte la nouvelle grille de tarification telle que déposée à cette séance et faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Le maire de Saint-Georges, monsieur Claude Morin, n'a pas participé aux délibérations à ce sujet.

2015-02-029

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan travaille à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie depuis 2003;

Attendu que malgré les nombreux échanges avec les représentants du ministère de la Sécurité publique, une version satisfaisante pour les parties impliquées n'a pu être produite;

Attendu que les services en sécurité incendie offerts sur le territoire de la MRC répondent pleinement aux besoins des citoyens;

Attendu que les techniques d'intervention utilisées par les services de sécurité incendie de Beauce-Sartigan s'avèrent efficaces;

Attendu que, même en l'absence d'un schéma de couverture de risques, les municipalités du territoire se sont assurées, par leurs investissements, de l'amélioration continue de leur service incendie, tant au niveau des équipements de protection que de la formation du personnel;

Attendu qu'en cas de sinistre, les services de sécurité incendie sont en mesure de fournir une réponse adéquate et équivalente aux attentes du ministère tout en ayant le minimum d'équipement demeurant à la disposition d'un 2<sup>e</sup> déclenchement d'alarme;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, de réitérer à la ministre de la Sécurité publique la volonté de la MRC de Beauce-Sartigan de se doter d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie dans la mesure où celui-ci sera applicable en toute situation sur notre territoire.

2015-02-030

**COUPURES DE SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – CASERNE DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH ET FORMATION DES POMPIERS**

Attendu que la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth a fait une demande d'aide financière pour l'agrandissement de sa caserne incendie en vertu du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous le volet 5.1;

Attendu que la Municipalité a fait réaliser une étude indépendante afin de connaître les besoins en matière de services pour le secteur à couvrir;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accepté l'étude indépendante;

Attendu que la Municipalité a répondu à toutes les exigences du Programme telles qu'elles apparaissaient en septembre 2013;

Attendu que le montant de la subvention à recevoir s'élève à 162 500 \$, somme non négligeable pour le milieu;

Attendu, d'autre part, que les municipalités veulent continuer à investir dans la formation de leur personnel en sécurité incendie;

Attendu que depuis peu, un programme d'aide financière a été annoncé en ce sens par la ministre de la Sécurité publique;

Attendu l'augmentation importante des frais de formation observée depuis cette annonce;

Attendu que l'obtention de cette aide financière est conditionnelle à la signature d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Attendu que les élus se doivent de maintenir à niveau la formation de leur personnel afin d'assurer la protection de leurs citoyens;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité de :

- Demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de procéder au versement de l'aide financière pour l'agrandissement de la caserne incendie à la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, au montant de 162 500 \$ et de respecter les paramètres et conditions du Programme tels qu'émis en date du 25 septembre 2013;
- Dénoncer l'inaccessibilité pour les municipalités de notre territoire au Programme d'aide financière à la formation des pompiers.

2015-02-031

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 150-14-2 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 61-06 AFIN DE CORRIGER CERTAINES LIMITES DE ZONE, DE PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS ET D'IDENTIFIER LES NORMES POUR L'INSTALLATION DES PISCINES RÉSIDENIELLES**

Considérant que ce règlement modifie la carte « plan de zonage, périmètre urbain » de la façon suivante :

- en agrandissant la zone commerciale CA-30 à même une partie de la zone industrielle I-60;
- en intégrant le lot 5 405 164 à la zone I-61;
- en remplaçant la zone commerciale CA-35 par une zone résidentielle RA-18.

Considérant que la modification précise les normes pour l'installation des piscines résidentielles;

Considérant que la modification précise les dispositions suivantes :

- Hauteur d'un bâtiment (en mètres);
- Hauteur des garages privés;
- Superficie des remises résidentielles.

Considérant que la modification est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 105-14-2 de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

2015-02-032

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 151-14-2 DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT 64-06 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'IDENTIFIER LES DOCUMENTS REQUIS POUR L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE RÉSIDENIELLE**

Considérant que ce règlement modifie les documents requis pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine résidentielle;

Considérant que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 151-14-2 de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

2015-02-033

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 2004-71-28**

Attendu que le règlement de remplacement 2004-71-28 est entré en vigueur le 26 janvier 2015 tel que prévu à l'article 53.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte, en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de ladite loi, le :

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE CERTAINES MUNICIPALITÉS DEVRONT APPORTER À LEURS RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 2004-71-28**

**Municipalité(s) concernée(s) :** Saint-Éphrem-de-Beauce

**Document concerné :** Règlement de zonage

**Nature des modifications** : Suite à l'entrée en vigueur du règlement de remplacement 2004-71-28, la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce devra modifier son règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives à une dérogation en zone inondable pour permettre la construction (agrandissement) d'une remise à machinerie agricole sur le lot 56-P, Rang 7, canton Paroisse Saint-Éphrem.

**Délai** : Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 58), la Municipalité mentionnée dans le présent document devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement de remplacement 2004-71-28 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions.

2015-02-034

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UNE INDUSTRIE DANS L'AFFECTATION AGRICOLE DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005;

Attendu la demande de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth de modifier le SADR afin que soit autorisé l'agrandissement d'une industrie dans l'affectation agricole dynamique de son territoire;

En conséquence, il est proposé monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement numéro 2004-71-29 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est aussi résolu, qu'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de requérir l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant ce projet de règlement.

Il est également résolu d'adopter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document suivant qui indique la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification au schéma :

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DE LA MODIFICATION À ÊTRE APPORTÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-29**

**Municipalité concernée** : Saint-Évariste-de-Forsyth

**Nature de la modification** : Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2001-71-29, cette Municipalité devra modifier son règlement de zonage afin d'autoriser un usage industriel dans la zone A-12, exclusivement sur une partie du lot 17C,

rang A, canton de Forsyth, sur une superficie approximative de 3,1 hectares.

**Délai :** En vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, cette Municipalité doit, dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-29, adopter tout règlement de concordance.

**AVIS DE MOTION**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UNE INDUSTRIE DANS LA ZONE AGRICOLE DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Normand Roy, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2004-71-29 sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser l'agrandissement d'une industrie dans la zone agricole dynamique sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth.

2015-02-035

**MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-71-29**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, secondé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, que les municipalités disposent, en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-29 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2015-02-036

**DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION, LE CAS ÉCHÉANT**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, secondé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-29.

2015-02-037

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU VEILLEUX À SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre (résolution 122083-12-2014) concernant des travaux d'aménagement, soit reprofiler le cours d'eau et stabiliser la rive sur une longueur approximative de

65 mètres et corriger le tracé sur une longueur d'environ 15 mètres, le tout sur le lot 4 699 270 du cadastre du Québec.

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite confier au Service de génie municipal de la MRC la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) de ces travaux et souhaite en assurer la surveillance;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, que la MRC :

- présente une demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour des travaux de reprofilage et de stabilisation de la rive du ruisseau Veilleux sur une longueur approximative de 65 mètres et correction du tracé sur une longueur d'environ 15 mètres;
- confirme le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation;
- autorise la Municipalité de Saint-Benoît-Labre à réaliser et surveiller les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon les plans et devis s'y rattachant;
- acquitte les coûts de 2 811 \$ relatifs au certificat d'autorisation.

2015-02-038

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU JOHNNY CARON À SAINT-BENOÎT-LABRE**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre (résolution 122083-12-2014) concernant des travaux d'aménagement, soit étanchéfier le fond du cours d'eau sur une longueur approximative de 70 mètres et reprofiler le cours d'eau sur environ 115 mètres, le tout sur les lots 4 698 842, 4 698 865 et 4 698 841 du cadastre Québec;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre



**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 18 février 2015**

les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite confier au Service de génie municipal de la MRC la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) de ces travaux et souhaite en assurer la surveillance;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement; que la MRC :

- présente une demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour les travaux d'étanchéisation du fond du ruisseau Johnny Caron sur une longueur approximative de 70 mètres et son reprofilage sur environ 115 mètres;
- confirme le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation;
- autorise la Municipalité de Saint-Benoît-Labre à réaliser et surveiller les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon les plans et devis s'y rattachant;
- acquitte les coûts de 2 811 \$ relatifs au certificat d'autorisation.

2015-02-039

**SERVICE D'ÉVALUATION – NOMINATION DE MADAME DANIELLE PLANTE À TITRE D'EMPLOYÉE RÉGULIÈRE**

Attendu que la période d'essai de madame Danielle Plante, technicienne en évaluation, est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par madame Plante au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, de confirmer le statut de salariée régulière de madame Danielle Plante au poste de technicienne en évaluation, rétroactivement au 2 février 2015.

2015-02-040

**SERVICE D'IMMATRICULATION – ABOLITION DE POSTE**

Attendu la démission de madame Marie-Josée Nadeau, préposée à l'immatriculation et titulaire d'un poste à temps plein;

Attendu la recommandation du comité administratif à l'effet de poursuivre le service à la clientèle avec le personnel en place;

Attendu la modification des heures d'ouverture entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, d'abolir le poste de préposée à l'immatriculation à temps plein et ce, à compter des présentes. Il est également résolu d'aviser le Syndicat des employés salariés de la MRC de Beauce-Sartigan.

2015-02-041

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – OUVERTURE D'UN POSTE D'INGÉNIEUR**

Attendu la présentation faite par monsieur Dominic Lachance, directeur de Service de génie municipal, au comité de travail tenu juste avant cette séance relativement aux perspectives de développement de son département;

Attendu qu'afin de permettre à ce Service de répondre au souhait des municipalités de lui confier des mandats de conception de projets, les maires conviennent de la nécessité de retenir les services d'un ingénieur civil à court terme;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et adopté à l'unanimité, d'autoriser l'ouverture d'un poste d'ingénieur au sein du Service de génie municipal de la MRC.

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – OFFRE DE SERVICES**

En l'absence de la technicienne en géomatique pour environ un an, le directeur général adjoint informe les membres du conseil sur les options existantes afin de combler les besoins de la MRC en 2015.

Les membres du conseil sont d'avis de privilégier l'option du prêt d'employé par la MRC de La Nouvelle-Beauce, si celle-ci s'avère réalisable. Dans le cas contraire, la direction générale utilisera les services de la compagnie Sycare Géomatique inc. qui a soumis une offre à cet effet.

L'option retenue sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil des maires pour adoption.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

Le document suivant est déposé aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de janvier;

**HARMONISATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Le directeur général adjoint avise les membres du conseil que, suite au départ à la retraite du responsable de ce dossier à la Sûreté du Québec, les documents produits à date ont été transférés à la MRC afin d'en assurer le suivi.

Une première lecture et analyse sera effectuée par la direction générale et une proposition sera soumise ultérieurement aux membres afin de poursuivre ce dossier.

**HYDRO-QUÉBEC**

Les membres du conseil s'interrogent sur les services fournis par Hydro-Québec, tant sur la question des délais de réponse aux demandes de service que sur celle des procédures à suivre en cas d'urgence. Une rencontre sera sollicitée auprès de la Société afin de fournir des explications aux membres du comité administratif.

**AUTOROUTE TRANSFRONTALIÈRE**

En réponse à une résolution adoptée et adressée au ministre des Transports, M. Robert Poëti, les maires de la MRC de Beauce-Sartigan sont offusqués du fait que ce soit un fonctionnaire de la Direction régionale du ministère qui ait répondu à cette correspondance en lieu et place du ministre.

Une lettre administrative sera rédigée afin de faire part au ministre des Transports de l'indignation des membres du conseil.

**PÉTANQUE INTÉRIEURE**

Le maire de la ville de Saint-Georges, monsieur Claude Morin, sollicite les membres du conseil afin de trouver un bâtiment vacant sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan pouvant permettre la pratique de la pétanque intérieure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 18 février 2015**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-02-042

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h.

\_\_\_\_\_  
Pierre Bégin, préfet

\_\_\_\_\_  
Luc Bergeron, directeur général adjoint

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 18 mars 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Absente	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Absente	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.  
Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2015-03-043

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 18 février 2015;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 10 mars 2015;
  - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 24 février 2015;

- 3.4. Soutien technique à la production cartographique et à la gestion des données à référence spatiale - Soumission;
- 3.5. Avis de motion – Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaires et autorisation de dépenses;
- 3.6. Nomination d'un représentant au conseil d'administration au Conseil économique de Beauce;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Bail entre le ministère des Transports du Québec et la MRC de Beauce-Sartigan – Emprise ferroviaire à l'usage d'un corridor récréotouristique et prise en charge de l'emprise abandonnée;
  - 4.2. Politique nationale de la ruralité volet 3 - Projets;
    - 4.2.1 Régional : - Projet de développement culturel;  
- La Beauce embauche;
    - 4.2.2 Local : - Accueil en beauté – St-Éphrem-de-Beauce;  
- Enseigne à l'entrée du village – St-Côme-Linière;
  - 4.3. Transport collectif – Programme d'aide financière du ministère des Transports du Québec pour l'exercice financier 2014;
  - 4.4. Transport collectif – Demande de contribution financière du ministère des Transports du Québec pour l'exercice financier 2015;
  - 4.5. Prolongement de la Route verte – Demande de report de subvention;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :  
- Règlement 245-212A-2015 – Notre-Dame-des-Pins;
  - 5.2. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement pour le reprofilage d'un cours d'eau innommé sur le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;
  - 5.3. Nomination d'un fonctionnaire désigné à la gestion des cours d'eau pour la municipalité de Saint-Côme-Linière;
6. Service de génie municipal :
  - 6.1. Surveillance de travaux du ministère des Transports du Québec – Protocole d'entente projet 154-10-1708 – Route 269 à Saint-Théophile;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels (février 2015);
  - 9.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
  - 9.3. Conseil économique de Beauce – Invitation à l'assemblée annuelle des membres;
  - 9.4. Sondage des membres de l'ADGMRCQ – Compétence en développement économique;
10. Divers :
  - 10.1. Rappel – Cocktail des milieux ruraux de la MRC de Beauce-Sartigan;
  - 10.2. Festival Beauceron de l'érable – Souper du Président;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 18 février 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 MARS 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 10 mars 2015 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 24 FÉVRIER 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 24 février 2015 à titre d'information.

2015-03-045

**SOUTIEN TECHNIQUE À LA PRODUCTION CARTOGRAPHIQUE ET À LA GESTION DES DONNÉES À RÉFÉRENCE SPATIALE – SOUMISSION**

Attendu le départ en congé de maternité de la technicienne en aménagement du territoire et géomatique;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a sollicité les services d'une firme privée afin de combler ses besoins en matière de production cartographique;

Attendu l'offre de services, sous forme de banque d'heures, de Sycare Géomatique déposée à ce sujet;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services professionnels de Sycare Géomatique au tarif horaire spécifié dans le document déposé à cette séance et ce, pour un montant maximal de 24 835 \$, incluant les taxes.

**AVIS DE MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Le directeur général dépose et explique le projet de règlement portant sur le contrôle et le suivi budgétaires et autorisation de dépenses.

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Claude Morin qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement portant le numéro 2015-86 sera soumis pour approbation et décret.

Ce règlement, s'il est adopté, établira des règles précises de contrôle et suivi budgétaires. Une dispense de lecture est demandée et acceptée concernant ce règlement.

2015-03-046

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT NUMÉRO 3 DE LA MRC DE  
BEAUCE-SARTIGAN SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE**

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges, soit reconduit à son poste de représentant de notre organisme sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce.

2015-03-047

**BAIL ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – EMPRISE FERROVIAIRE À L'USAGE  
D'UN CORRIDOR RÉCRÉOTOURISTIQUE ET PRISE EN CHARGE DE  
L'EMPRISE ABANDONNÉE**

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du projet de bail à intervenir entre la MRC de Beauce-Sartigan et la ministère des Transports du Québec relativement à la location de l'emprise ferroviaire abandonnée située sur les lots 3 629 474, 3 629 772, 3 629 771, 3 810 603, 3 810 604, 3 628 738 et 3 629 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite utiliser la portion de ladite emprise afin d'y aménager une piste cyclable intégrée au réseau de la Route verte;

Attendu que le Ministère souhaite lui céder la gestion de cette portion de l'emprise ferroviaire;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, de :

- Signifier au ministère des Transports du Québec l'intérêt de la MRC de Beauce-Sartigan à prendre en charge la portion de l'emprise ferroviaire abandonnée sur les lots décrits dans le préambule de la présente résolution;
- Autoriser le préfet, M. Pierre Bégin, et le directeur général, M. Éric Paquet, à signer le bail à intervenir entre le Ministère et la MRC de Beauce-Sartigan relativement à la location de l'emprise ferroviaire mentionnée précédemment.

2015-03-048

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – VOLET RÉGIONAL –  
PROJET DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;



Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 40 000 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-03-049

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – VOLET RÉGIONAL –  
LA BEAUCE EMBAUCHE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Attendu la note supplémentaire émise par le comité de la ruralité et qui se lit comme suit : « *Le comité de la ruralité recommande favorablement ce projet parce qu'il répond aux besoins des entreprises de notre milieu et qu'il cadre avec la PNR3. Cependant, le comité se dit embarrassé par l'absence d'implication financière des deux autres MRC et/ou CLD de la Beauce. D'autant plus que près de 40 % des sources de financement pour réaliser ce projet proviennent de fonds publics de notre MRC et que les impacts positifs de ce projet dépassent largement la frontière géographique de notre MRC* ».

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 35 000 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-03-050

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – VOLET LOCAL –  
ACCUEIL EN BEAUTÉ – SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 43 504 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-03-051

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – VOLET LOCAL –  
ENSEIGNE À L'ENTRÉE DU VILLAGE – SAINT-CÔME-LINIÈRE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC et qu'il n'obtient pas la note de passage de 70 % (actuellement 62 %);

Attendu qu'avec la Politique nationale de la ruralité volet 3, le comité de la ruralité s'attend à ce que les projets présentés soient plus structurants, c'est-à-dire qu'ils aient des retombées plus importantes sur la population;

Attendu que ce projet est quand même issu d'une consultation publique locale et qu'il est dans le plan de développement de la Municipalité;

Attendu que ce projet prend en compte une des quatre orientations du plan de travail de la MRC de Beauce-Sartigan, à savoir l'attraction et la rétention des citoyens de tout âge;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, de demander à la Municipalité de Saint-Côme-Linière de modifier son projet « Enseigne à l'entrée du village » de façon à l'intégrer à d'autres réalisations et acteurs du milieu, afin qu'il ait plus d'impacts et de retombées sur le milieu. La nouvelle version du projet devra être examinée de nouveau par le comité d'analyse pour l'approbation finale.

2015-03-052

**TRANSPORT COLLECTIF – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2014**

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif et qu'elle appuie financièrement l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant qu'il y a eu plusieurs déplacements avec ce service en 2014;

Considérant les modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers) et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

Considérant que, pour les services de transport, la MRC de Beauce-Sartigan a contribué en 2014 pour une somme de 13 023 \$;

Considérant que la participation des usagers a été de 10 852 \$ pour la même période;

Considérant que la contribution financière du MTQ a été de 72 000 \$ pour l'année 2014;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 18 mars 2015**

Considérant qu'en fonction du rapport d'exploitation 2014 la contribution du MTQ aurait dû être de 47 750 \$ pour cette même année;

Considérant que ces données sont validées par les états financiers vérifiés 2014 de l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant que, toujours selon les états financiers vérifiés 2014, les surplus sont de l'ordre de 15 423 \$;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, que la MRC de Beauce-Sartigan avise le ministère des Transports du Québec qu'aucun ajustement de la contribution financière, conformément aux modalités d'application du programme, n'est nécessaire en tenant compte des données formelles fournies aux états financiers vérifiés 2014.

2015-03-053

**TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif régional et qu'elle appuie financièrement l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant les modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers) et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que pour les services de transport collectif, la MRC de Beauce-Sartigan prévoit contribuer en 2015 pour une somme de 26 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers est de 15 000 \$ en 2015;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendront les appuyer;

Considérant que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 82 000 \$ pour l'année 2015;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement:

- Que la MRC de Beauce-Sartigan demande au ministère des Transports du Québec une contribution financière de base de 82 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2015;

- Que la MRC de Beauce-Sartigan demande au MTQ que tout ajustement ultérieur auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2015 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2015 et du rapport d'exploitation.

2015-03-054

**PROLONGEMENT DE LA ROUTE VERTE – DEMANDE DE REPORT DE SUBVENTION**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan s'est vue octroyer 678 094 \$ le 23 juin 2005 et 453 176 \$ le 29 mars 2007 pour la réalisation de la Route verte sur son territoire;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a été confrontée, dans le cadre de la réalisation du premier tronçon de la Route verte (barrage Sartigan jusqu'à la limite de Notre-Dame-des-Pins), au fait que l'axe de la Route verte sur le territoire de la MRC voisine (Robert-Cliche) n'avait pas été fixé par celle-ci;

Attendu que les maires de Beauce-Sartigan avaient raisonnablement convenu d'attendre que soit déterminé, dans cette MRC voisine, le scénario le plus probable permettant la réalisation de la Route verte afin de prolonger le tronçon devant mener à la limite de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins (côté est ou ouest de la rivière Chaudière selon le cas);

Attendu que les 3 MRC de la Beauce sont à signer les baux de location de l'emprise ferroviaire qui permettront le démantèlement de la voie ferrée et la construction d'une piste cyclable;

Attendu que dans le cadre du projet de réalisation du 2<sup>e</sup> volet de la Route verte sur notre territoire (tronçon barrage Sartigan vers la frontière américaine), nous sommes confrontés à des problématiques particulières, notamment au niveau de la traversée du barrage Sartigan et de l'intersection de la Route 204 et du chemin d'accès du barrage;

Attendu que différents scénarios ont été envisagés, dont la possibilité d'implanter une passerelle en porte-à-faux sur le barrage;

Attendu qu'il est difficile pour le conseil des maires, dans le contexte ci-haut mentionné, de fixer un scénario de travail réaliste;

Attendu que les élus désirent éviter de mettre en péril la réalisation pleine et entière de la Route verte dans notre région;

En conséquence il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de demander au ministre des Transports du Québec de reporter à l'exercice financier 2015-2016 les aides financières précédemment attribuées telles que signifiées dans le préambule de la présente résolution.

2015-03-055

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 245-212A-2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Considérant que ce règlement vient préciser les dispositions relatives au partage des coûts lors de travaux de surdimensionnement;

Considérant que cette modification est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaétan Bégin, et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 245-212A-2015 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2015-03-056

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU INNOMMÉ À SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce (résolution 2015-38) concernant des travaux d'aménagement, soit le reprofilage d'un cours d'eau innommé sur une longueur approximative de 155 mètres localisé sur les lots 4 414 400 et 4 414 402 du cadastre du Québec;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite confier au Service de génie municipal de la MRC la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) de ces travaux mais que la surveillance sera assurée par le Service de génie municipal de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement que la MRC :

- présente une demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour les travaux de reprofilage d'un tronçon d'un cours d'eau innommé sur les lots 4 414 400 et 4 414 402 du cadastre du Québec;

- confirme le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation et pour assurer la surveillance des travaux;
- autorise la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce à réaliser les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon les plans et devis s'y rattachant;
- acquitte les coûts de 2 811 \$ relatifs au certificat d'autorisation.

2015-03-057

**NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE À LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'accepter la nomination de monsieur Sarto Dubé à titre de personne désignée pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan et ce, sur le territoire de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

2015-03-058

**SURVEILLANCE DE TRAVAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET 154-10-1708 – ROUTE 269 À SAINT-THÉOPHILE**

Attendu que dans le cadre d'un projet conjoint entre le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Saint-Théophile visant la réfection d'un tronçon de la Route 269, le Service de génie civil effectuera la surveillance des travaux;

Attendu qu'un processus de négociation a été enclenché auprès du Ministère relativement à ce contrat de services professionnels;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur du Service de génie municipal, M. Dominic Lachance, à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce contrat de services professionnels entre la MRC de Beauce-Sartigan et le ministère des Transports du Québec.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de février;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- Conseil économique de Beauce – Invitation à l'assemblée annuelle des membres;
- Sondage des membres de l'ADGMRCQ – Compétence en développement économique;

**RAPPEL – COCKTAIL DES MILIEUX RURAUX DE BEAUCE-SARTIGAN**

Le préfet, M. Pierre Bégin, rappelle aux élus la tenue du cocktail des milieux ruraux de Beauce-Sartigan le 24 mars prochain à la salle municipale de Saint-Martin à compter de 17 h 30.

Cette activité s'adresse aux élus, aux directeurs municipaux, aux bénévoles des comités de la ruralité ainsi qu'aux ressources en loisirs et culture et la date limite pour s'y inscrire est le 19 mars 2015.

**FESTIVAL BEAUCERON DE L'ÉRABLE – SOUPER DU PRÉSIDENT**

Monsieur Claude Morin mentionne aux maires présents la tenue du souper du président dans le cadre de la 26<sup>e</sup> édition du Festival Beauceron de l'Érable, pour laquelle il agit à titre de président d'honneur. Celui-ci aura lieu au restaurant Baril Grill de Saint-Georges le 28 mars à 18 h.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-03-059

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 05.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 15 avril 2015**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 15 avril 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Elzéar Dupuis	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
Absent	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absente	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.  
Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2015-04-060

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 18 mars 2015;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 7 avril 2015;
  - 3.3. Présentation des états financiers 2014 – Rapport du vérificateur et acceptation des états financiers consolidés;
  - 3.4. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2015;
  - 3.5. État des surplus accumulés;



- 3.6. Règlement 2015-86 – Contrôle et suivi budgétaires;
- 3.7. Mandats à Azimut – Rénovation cadastrale (Saint-René) et modernisation de matrices graphiques (Saint-Philibert, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Hilaire-de-Dorset);
- 3.8. Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Conseil économique de Beauce;
- 3.9. Nomination d'un représentant sur le comité de Santé l'Action;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Pacte rural – Rapport annuel d'activités 2014;
  - 4.2. Politique nationale de la ruralité 3 – Plan de travail quinquennal et portrait socioéconomique;
  - 4.3. Politique nationale de la ruralité volet 2 – Rapport financier final 2007-2014;
  - 4.4. Autoroute transfrontalière – Demande d'appui;
  - 4.5. Consultations régionales – Pacte fiscal;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
    - Règlement 558-2015 – Saint-Georges;
    - Règlement 560-2015 – Saint-Georges;
    - Règlement 561-2015 – Saint-Georges;
    - Règlement 562-2015 – Saint-Georges;
    - Règlement 563-2015 – Saint-Georges;
    - Règlement 564-2015 – Saint-Georges;
    - Règlement 2015-39 – Saint-Évariste-de-Forsyth;
  - 5.2. Document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-27;
  - 5.3. Nomination d'un fonctionnaire désigné à la gestion des cours d'eau pour la municipalité de Saint-Théophile;
6. Service de génie municipal :
  - 6.1. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Étape 2 : Nomination d'un comité d'analyse;
  - 6.2. Service de génie municipal – Acquisition d'équipement;
7. Gestion du personnel :
  - 7.1. Ingénieur civil;
  - 7.2. Techniciens en génie civil;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités;
10. Dépôt de documents :
  - 10.1. États financiers mensuels;
  - 10.2. Bilan trimestriel de la SAAQ;
11. Divers :
  - 11.1. Conférence de prestige du Centre universitaire des Appalaches;
  - 11.2. Modification au calendrier des séances du conseil des maires;
  - 11.3. Prix du patrimoine – 20 mai 2015;
  - 11.4. Beauce Art – Souper bénéfique;
  - 11.5. Le Bercail;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

2015-04-061

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 18 MARS 2015**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 18 mars 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7  
AVRIL 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 7 avril 2015 à titre d'information.

2015-04-062

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et l'état des résultats 2014 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2015-04-063

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS 2014**

Attendu que les états financiers 2014 de la MRC ont été distribués à tous les membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, que les états financiers 2014 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon et Associés.

2015-04-064

**NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2015**

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette Vachon et Associés pour le mandat de vérification externe de l'année 2015;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés à titre de vérificateurs externes pour l'année 2015, au coût de 7 050 \$ pour la préparation des états financiers consolidés et de 775 \$ pour la consolidation du budget, le tout, plus les taxes applicables.

**ÉTAT DES SURPLUS ACCUMULÉS**

Est déposé aux élus l'état des surplus accumulés et des fonds réservés de la MRC suite au dépôt des états financiers.

2015-04-065

**RÈGLEMENT 2015-86 – CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES**

Attendu l'avis de motion avec dispense de lecture préalablement donné à la séance du conseil tenue le 18 février 2015;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter le règlement 2015-86 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autorisation de dépenses et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2015-04-066

**MANDATS À AZIMUT – RÉNOVATION CADASTRALE (SAINT-RENÉ) ET MODERNISATION DE MATRICES GRAPHIQUES (SAINT-PHILIBERT, SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE ET SAINT-HILAIRE-DE-DORSET)**

Attendu le dépôt des rôles d'évaluation prévu en 2016 pour les municipalités de Saint-Philibert, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Hilaire-de-Dorset et Saint-René;

Attendu qu'un mandat de conversion des données en format modernisé doit être exécuté à l'externe pour ces mêmes municipalités dont le cadastre a déjà été rénové;

Attendu qu'en l'absence de la technicienne en géomatique, un mandat d'intégration de la rénovation cadastrale pour la municipalité de Saint-René doit aussi être réalisé à l'externe;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Elzéar Dupuis et résolu à l'unanimité, de confier à la firme de géomatique Azimut les mandats suivants, le tout financé à même le budget :

- un premier mandat consistant à convertir les données des matrices graphiques des municipalités mentionnées plus haut en format modernisé pour un montant de 3 678 \$ plus les taxes;
- un second pour l'intégration de la rénovation cadastrale du territoire de la municipalité de Saint-René s'élevant à la somme de 5 894 \$ plus les taxes.

2015-04-067

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE**

Attendu que monsieur Éric Lachance, maire de Saint-Gédéon-de-Beauce, a fait part de son intention de démissionner de son poste de représentant de la MRC au conseil d'administration du Conseil économique de Beauce;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que madame Christine Caron, mairesse de Saint-Simon-les-Mines, soit nommée à titre de représentante de notre organisme sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce en remplacement de M. Éric Lachance.

2015-04-068

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ DE SANTÉ  
L'ACTION**

Attendu que monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges a fait part de son intention de démissionner de son poste de représentant de la MRC au comité Santé l'Action;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint de la MRC de Beauce-Sartigan, soit nommé à titre de représentant de notre organisme sur le comité de Santé l'Action en remplacement de M. Claude Morin.

2015-04-069

**PACTE RURAL – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014**

Attendu le dépôt aux maires du rapport annuel d'activités 2014 du pacte rural;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport tel que préparé par madame Johanne Journeault, agente de développement rural;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, d'approuver le rapport annuel d'activités 2014 du pacte rural de la Politique nationale de la ruralité volet 3 déposé par l'agente de développement rural et d'en autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-04-070

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 3 – PLAN DE TRAVAIL  
QUINQUENNAL ET PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE**

Attendu le dépôt aux maires du plan de travail quinquennal relatif à la Politique nationale de la ruralité volet 3;

Attendu que le conseil prend acte du document et qu'il s'en estime satisfait;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'appuyer le plan de travail quinquennal relatif à la Politique nationale de la ruralité volet 3.

2015-04-071

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ VOLET 2 – RAPPORT FINANCIER FINAL 2007-2014**

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport financier final de la Politique nationale de la ruralité volet 2;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le rapport financier final relatif à la Politique nationale de la ruralité volet 2, pour les années 2007 à 2014, tel que présenté.

**AUTOROUTE TRANSFRONTALIÈRE – DEMANDE D'APPUI**

Suite aux discussions, il est convenu que les représentants de la MRC de Beauce-Sartigan profitent de la tenue du Grand Rendez-vous des régions prévu le 3 juin prochain pour rallier les préfets et maires de la région touchés par ce dossier.

2015-04-072

**CONSULTATIONS RÉGIONALES – PACTE FISCAL**

Attendu l'invitation de la Fédération québécoise des municipalités à participer au Grand Rendez-vous des régions qui aura lieu à Québec le 3 juin prochain, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, que soient désignées les personnes suivantes pour représenter notre MRC à cette activité :

- Le préfet, M. Pierre Bégin;
- Le préfet suppléant, M. Jean-Marc Paquet;
- Le maire de Saint-Georges, M. Claude Morin;
- Le directeur général de la MRC, M. Éric Paquet.

2015-04-073

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 558-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT  
DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS POUR  
LE SECTEUR DE LA ROUTE 204**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur est urbain, afin :

- D'agrandir la zone CD-326 à même la zone RA-022;
- D'agrandir la zone CD-383 à même la zone RB-382;
- D'ajouter un terrain actuellement dans la zone CD-321 à la zone RC-320;

Considérant que la modification est de nature locale et ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 558-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-074

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 560-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT  
DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CD-711 À MÊME LA  
ZONE RB-720 POUR UN TERRAIN SITUÉ DANS LA 13<sup>E</sup> RUE**

Considérant que la modification a pour effet de modifier le plan de zonage (planche B, secteur ouest) en agrandissant la zone CD-711 afin d'y inclure un terrain situé au 640, 13<sup>e</sup> Rue.

Considérant que ces modifications sont de nature locale et ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 560-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-075

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 561-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 ET LE  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 151-2005 AFIN DE CRÉER LES  
ZONES PB-827 ET RA-828 À MÊME LES ZONES PB-784 ET RB-791**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur ouest, de la façon suivante :

- La zone PB-827 est créée à même les zones PB-784 et RB-791;
- La zone RB-828 est créée à même la zone RB-791;

Considérant que le règlement modifie le règlement de zonage en ajoutant les zones PB-827 et RB-828 à la grille des spécifications;

Considérant que le règlement ajoute des précisions sur la dimension minimale des terrains, au règlement de lotissement 151-2005;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 561-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-076

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 562-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE CRÉER  
DES ZONES RÉSIDENITIELLES DE FAIBLE ET FORTE DENSITÉ À  
L'OUEST DE LA 16<sup>E</sup> RUE PROJETÉE AU SUD DE LA 25<sup>E</sup> RUE**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur ouest, pour créer les zones suivantes :

- Les zones RD-825 et RD-826 du côté ouest de la 16<sup>e</sup> Avenue projetée;
- La zone RB-823 de part et d'autre de la 27<sup>e</sup> Rue projetée et la zone RB-824 entre la future 28<sup>e</sup> Rue et la zone industrielle existante;

Considérant que le règlement modifie le règlement de zonage en ajoutant les zones RB-823, RB-824, RB-825 et RB-826 à la grille des spécifications;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 562-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-077

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 563-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE CRÉER  
DES ZONES RÉSIDENITIELLES DE MOYENNE ET FORTE DENSITÉ  
ENTRE LA 22<sup>E</sup> AVENUE ET LA 25<sup>E</sup> AVENUE PROJETÉE**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur est, planche A, zonage 4/6, pour créer les zones RD-393, RC-394, RC-395 et RB-396 à même la zone RB-378 :

Considérant que le règlement modifie le règlement de zonage en ajoutant les zones RD-393, RC-394, RC-395 et RB-396 à la grille des spécifications;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 563-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-078

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 564-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005  
RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES AFIN DE  
MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AGRANDISSEMENT  
DES SITES D'EXTRACTION DÉROGATOIRES**

Considérant que ce règlement a pour effet de permettre, à certaines conditions, l'agrandissement des sites d'extraction dérogatoires sur un terrain ne bénéficiant pas de droits acquis;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 564-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-079

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 2015-39 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1-2006 RELATIF  
AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
ÉVARISTE-DE-FORSYTH**

Considérant que ce règlement a pour effet :

- d'agrandir une affectation agricole à même une affectation industrielle;

Considérant que ce règlement modifie la carte « plan d'affectation du sol, secteurs urbain et rural » faisant partie intégrante du règlement 1-2006;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 2015-39 de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth.

2015-04-080

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À  
APPORTER AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES  
MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT 2004-71-27**

Attendu que le règlement 2004-71-27 est entré en vigueur le 20 mars 2015 tel que prévu à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte, en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de ladite loi, le :

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE CERTAINES MUNICIPALITÉS DEVRONT APPORTER À LEURS RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-27**

**Municipalité(s) concernée(s) :** Saint-Georges

**Document concerné :** Règlement de zonage

**Nature des modifications :** Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-27, la Ville de Saint-Georges devra modifier son règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives à une dérogation en zone inondable pour permettre la construction d'une paroi berlinoise (quai de la promenade Redmond) dans la bande riveraine et dans le littoral de la rivière Chaudière.

**Délai :** Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art. 58), la municipalité mentionnée dans le présent document devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-27 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions.

2015-04-081

**NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE À LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'accepter la nomination de monsieur Robert Lessard à titre de personne désignée pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan et ce, sur le territoire de la municipalité de Saint-Théophile.

2015-04-082

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIURL) – ÉTAPE 2 : NOMINATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE**

Attendu la démarche proposée par le ministère des Transport du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Attendu que le Service de génie municipal a complété et présenté au MTQ le rapport d'étape 1 qui consistait en une description du réseau routier local et l'élaboration d'un profil socioéconomique de la région;

Attendu que l'étape 2 nécessite d'effectuer la désignation des routes prioritaires,

dans un premier temps, et de dresser le bilan de l'état du réseau prioritaire, dans un deuxième temps;

Attendu que 25 % du réseau local 1 et 2 de la MRC, soit 116 km de routes, doit être désigné route prioritaire, le tout selon des facteurs de priorité bien définis;

Attendu que cette seconde étape se doit d'être réalisée par un comité d'analyse apolitique;

Attendu que le rapport élaboré par le comité d'analyse devra être approuvé par le présent conseil avant sa transmission au ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, de nommer les personnes suivantes sur le comité chargé d'analyser le réseau routier du territoire de la MRC afin de désigner les routes prioritaires et dresser le bilan de leur état :

- M. Éric Paquet, directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan;
- M. Dominic Lachance, directeur du Service de génie municipal;
- Mme Louise Roy, coordonnatrice du Service d'aménagement du territoire et urbanisme;

Le comité se réserve la possibilité de faire appel à M. Luc Bergeron, directeur général adjoint de la MRC, étant donné sa grande connaissance du réseau routier du territoire.

2015-04-083

#### **SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT**

Attendu que dans le cadre des mandats qui lui sont confiés, le Service de génie municipal doit utiliser des équipements d'arpentage, tel un système de géolocalisation par satellite (GPS);

Attendu que dans le cadre des travaux jusqu'ici confirmés pour l'année 2015 auprès des municipalités de la MRC ainsi que ceux prévus dans le cadre du Programme d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), le directeur du Service de génie municipal confirme le besoin d'un deuxième appareil de géolocalisation par satellite;

Attendu que les coûts d'acquisition de ce type d'équipement sont estimés à moins de 25 000 \$;

Attendu la soumission du fournisseur Cansel à un prix de 20 769 \$ plus les taxes pour un modèle de récepteur GNSS Trimble R6-M4 incluant Glonass, Carnet TSC3 et accessoires;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, que le conseil autorise l'acquisition de l'appareil mentionné dans le préambule de la présente résolution au montant de 20 769 \$ plus les taxes et que ce montant soit défrayés à même le budget 2015 du Service de génie municipal.

2015-04-084

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE D’UN INGÉNIEUR CIVIL**

Attendu les entrevues réalisées par le comité de sélection pour le poste d’ingénieur civil;

Attendu qu’une candidature a été retenue, qu’une offre a été faite et que la MRC est toujours en attente d’une réponse;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l’unanimité, que le conseil autorise le comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan à procéder à l’embauche de l’ingénieur civil retenu, aux modalités et conditions offertes, si la réponse de celui-ci s’avère positive.

2015-04-085

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE DE TECHNICIENS EN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d’autoriser l’embauche de monsieur Samuel Veilleux à titre de technicien en génie civil, échelon 1, et ce, à compter de la fin du mois d’avril pour une période de 16 semaines.

Il est aussi proposé d’autoriser l’embauche, pour la période estivale, de techniciens en génie civil additionnels, au moment qui sera jugé opportun par le directeur du Service et si les besoins le justifient.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d’information :

- États financiers mensuels du mois de mars;
- Bilan trimestriel de la SAAQ;

**CONFÉRENCE DE PRESTIGE DU CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES**

Est déposée aux élus, une invitation transmise par le Centre universitaire des Appalaches relativement à la conférence intitulée « Le pouvoir de l'engagement » donnée par Pierre Lavoie, instigateur du Grand Défi Pierre Lavoie.

2015-04-086

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES**

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, que la séance du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan du mois d'août, initialement prévue au calendrier le 19 août 2015, soit devancée au 12 août 2015.

**PRIX DU PATRIMOINE 20 MAI 2015**

Le directeur général avise les élus qu'une activité se déroulera le 20 mai prochain dans le cadre des Prix du patrimoine 2015.

Les élus recevront une invitation à cet effet dans les prochaines semaines.

2015-04-087

**BEAUCE ART – SOUPER BÉNÉFICE**

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'achat de 2 billets dans le cadre du souper bénéfice organisé par Beauce Art prévu le 2 juin prochain au coût de 150 \$ par billet.

**AU BERCAIL**

Monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges, explique les problématiques vécues par la maison d'hébergement Au Bercaïl relativement à la mise aux normes du bâtiment qu'elle occupe.

Les représentants de cet organisme seront invités à rencontrer le préfet à cet effet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-04-088

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 40.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 15 avril 2015**

\_\_\_\_\_  
Pierre Bégin, préfet

\_\_\_\_\_  
Éric Paquet, directeur général

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 20 mai 2015**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 mai 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
Absent	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
Absent	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absente	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre. Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2015-05-089

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 15 avril 2015;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 12 mai 2015;
  - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 30 avril 2015;

- 3.4. Entente de support informatique entre la Ville de Saint-Georges et la MRC de Beauce-Sartigan;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Fonds de développement du territoire;
  - 4.2. Consultation Grand rendez-vous des Régions;
  - 4.3. Autoroute transfrontalière;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
    - Règlement 109-15 – Lac-Poulin;
  - 5.2. Adoption du règlement 2004-71-29 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser l'agrandissement d'une industrie dans l'affectation agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;
  - 5.3. Fonctionnaires désignés à la gestion des cours d'eau :
    - Ville de Saint-Georges;
    - Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;
    - Municipalité de Saint-Martin;
    - Municipalité de La Guadeloupe;
    - Municipalité de Saint-Benoît-Labre;
    - Municipalité de Lac-Poulin;
    - Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset;
6. Service du génie municipal :
  - 6.1. Identification des routes locales prioritaires pour le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;
  - 6.2. Autorisation de signature – Entente relative à la fourniture du personnel technique de la MRC de Beauce-Sartigan;
7. Gestion du personnel :
  - 7.1. 25 ans de service – Monsieur Carl Giguère;
  - 7.2. Ouvertures de poste – Secrétaire régulière et secrétaire auxiliaire;
  - 7.3. Embauche de madame Soléna Jabbour à titre d'ingénieure;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités;
10. Dépôt de documents :
  - 10.1. États financiers mensuels;
  - 10.2. Rapport des activités de la Sûreté du Québec;
  - 10.3. Rapport des activités de Taxi collectif Beauce-Sartigan;
  - 10.4. Rapport de la procédure de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers du 14 mai 2015;
  - 10.5. Palmarès des municipalités 2015;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2015-05-090

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AVRIL 2015**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 15 avril 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 MAI 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 mai 2015 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 30 avril 2015 à titre d'information.

2015-05-091

**ENTENTE DE SUPPORT INFORMATIQUE ENTRE LA VILLE DE SAINT-GEORGES ET LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que suite au transfert des employés affectés au Service d'évaluation du secteur urbain vers le bâtiment administratif de la MRC, il y a lieu de modifier l'entente de services relative au support informatique intervenue entre la Ville de Saint-Georges et la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que le conseil a pris connaissance du projet d'entente et qu'il s'en estime satisfait;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'approuver l'entente relative à la fourniture de services informatiques dispensés par la Ville de Saint-Georges à la MRC et d'en autoriser la signature par le préfet, M. Pierre Bégin, et le directeur général, M. Éric Paquet, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Est déposée aux élus la répartition des sommes dévolues au Fonds de développement des territoires nouvellement institué.

Ce fonds englobe les sommes, de l'ordre d'environ 695 886 \$, qui seront versées à la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre du Pacte fiscal transitoire.

2015-05-092

**CONSULTATION GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS**

Attendu la vaste consultation entreprise par la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre des négociations du futur pacte fiscal devant lier le monde municipal au gouvernement du Québec;

Attendu que le comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan a reçu le mandat du conseil des maires de voir à la priorisation des propositions qui devraient être discutées dans le cadre de ces négociations;



Attendu les discussions survenues à ce sujet et des quelques amendements suggérés;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'accepter l'exercice de priorisation déposé devant ce conseil et d'en autoriser son transfert auprès de la Fédération québécoise des municipalités.

2015-05-093

**AUTOROUTE TRANSFRONTALIÈRE**

Attendu que l'autoroute 73 devrait être complétée d'ici quelques mois jusqu'à la hauteur de la ville de Saint-Georges;

Attendu que les maires de notre MRC souhaitent le prolongement de celle-ci vers la frontière du Maine;

Attendu que la mise en place d'une telle infrastructure favoriserait l'accès au marché économique américain, en créant un corridor de transport fluide et sécuritaire et ce, au bénéfice de la région de la Chaudière-Appalaches et des villes de Lévis et Québec;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de :

- Réitérer la volonté des élus de la MRC de Beauce-Sartigan de voir l'autoroute 73 prolongée jusqu'à la frontière du Maine;
- Solliciter l'appui des MRC de la Chaudière-Appalaches, de la Ville de Lévis et de la Ville de Québec;
- Solliciter une rencontre auprès du ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, afin de le sensibiliser à ce dossier.

2015-05-094

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 109-15 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-POULIN  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 82-06 RELATIF AU ZONAGE AFIN  
D'IDENTIFIER DES NORMES RELATIVES À L'ABATTAGE  
D'ARBRES DANS LES ZONES « R » ET « V »**

Considérant que ce règlement introduit des dispositions relatives à l'abattage d'arbres dans les zones « R » et « V »;

Considérant que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 109-15 de la municipalité de Lac-Poulin.

2015-05-095

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-29 MODIFIANT LE SCHEMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 18 février 2015;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue à Saint-Georges le 12 mai 2015;

Attendu l'avis favorable émis en date du 23 avril 2015 par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur cette modification de schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-29 modifiant le règlement 2004-71 relatif à son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre l'agrandissement d'une industrie dans la zone agricole permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth.

2015-05-096

**NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS À LA GESTION  
DES COURS D'EAU**

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu unanimement, d'accepter la nomination des personnes suivantes pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan :

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| - Le chef de Division – permis et inspection |                         |
| et les chefs de Division – réseaux et voirie | Ville de Saint-Georges  |
| - Monsieur Christian Jacques                 | Saint-Honoré-de-Shenley |
| - Monsieur Stéphane Maheux                   | Saint-Martin            |
| - Monsieur Vincent Jacques                   | La Guadeloupe           |
| - Monsieur Francis Morin                     | Saint-Benoît-Labre      |
| - Madame Annie Lapointe                      | Lac-Poulin              |
| - Monsieur Roger Breton                      | Saint-Hilaire-de-Dorset |

2015-05-097

**IDENTIFICATION DES ROUTES LOCALES PRIORITAIRES POUR  
LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan bénéficie du programme visant l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 20 mai 2015**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a mandaté, par la résolution numéro 2015-04-82, un comité consultatif pour la réalisation de la deuxième étape de ce plan, soit l'identification des routes locales prioritaires de son territoire;

Attendu que la liste élaborée par ce comité doit être approuvée par le présent conseil avant sa transmission au ministère des Transports du Québec;

Attendu que les maires ont pris connaissance de ladite liste et s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'adopter la liste des routes locales prioritaires telles qu'identifiées par le comité consultatif pour le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

2015-05-098

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA  
FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA MRC DE  
BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que certaines municipalités situées hors du territoire couvert par notre MRC se sont montrées intéressées à utiliser le Service de génie municipal de notre organisation;

Attendu qu'à cette fin, des ententes de services doivent intervenir entre ces municipalités et la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, M. Pierre Bégin, et le directeur général, M. Éric Paquet, à signer pour et au nom de la MRC, les documents nécessaires à la réalisation de ces ententes intermunicipales.

2015-05-099

**25 ANS DE SERVICE DE MONSIEUR CARL GIGUÈRE**

Attendu que monsieur Carl Giguère cumule 25 années de service auprès de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que le conseil des maires reconnaît le bon travail effectué par monsieur Giguère au sein de notre organisme;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Plante, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, de remercier et féliciter monsieur Carl Giguère pour le travail effectué au sein de notre MRC au cours des 25 dernières années.

2015-05-100

**OUVERTURE DE POSTES – SECRÉTAIRE RÉGULIÈRE ET SECRÉTAIRE AUXILIAIRE**

Attendu que dans le cadre du développement des services de la MRC, les besoins en soutien administratif se font grandissants;

Attendu que l'absence de certains employés au sein du Service d'évaluation a entraîné du retard dans les opérations de ce service;

Attendu la recommandation de la Direction générale relative à l'ouverture d'un poste régulier de secrétaire et d'un poste de secrétaire auxiliaire;

Attendu qu'en vertu de la liste de rappel des employés et des entrevues réalisées, deux candidates ont été retenues;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, de :

- Nommer madame Élisabeth L. Nadeau à titre de secrétaire régulière rétroactivement au 18 mai 2015;
- Nommer madame Mylène Quirion à titre de secrétaire auxiliaire, échelon 1, à compter du 25 mai 2015.

2015-05-101

**EMBAUCHE DE MADAME SOLÉNA JABBOUR À TITRE D'INGÉNIEURE**

Attendu la résolution 2015-04-084 adoptée au conseil des maires du 15 avril 2015, laquelle autorisait le recrutement d'un ingénieur civil au Service de génie municipal;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de madame Soléna Jabbour à titre d'ingénieure, à l'échelon 5 de la classification d'emploi numéro 5 tel que décrit à l'annexe B de la convention collective en vigueur, rétroactivement au 11 mai 2015.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois d'avril;
- Rapport des activités de la Sûreté du Québec;
- Rapport des activités de Taxi collectif Beauce-Sartigan;
- Rapport de la procédure de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers du 14 mai 2015;
- Palmarès des municipalités 2015;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-05-102

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 20.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 17 juin 2015**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 17 juin 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
Absent	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Michel Paquet	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2015-06-103

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 20 mai 2015;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 10 juin 2015;
  - 3.3. Création d'un fonds réservé – Service de génie municipal;
  - 3.4. Création d'un fonds « Politique culturelle » et ouverture de postes budgétaires – Plan d'action et fonds culturel;
  - 3.5. Motion de remerciements – Bourg du Dragon;
  - 3.6. Nomination au comité de sécurité publique;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 17 juin 2015**

- 3.7. Développement culturel – Offre de services;
- 3.8. Appel d’offres – Auscultation des chaussées;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Politique nationale de la ruralité – Adoption de projets;
  - 4.2. Développement économique local – Suivi;
  - 4.3. Pacte fiscal – Appui à la Fédération québécoise des municipalités;
  - 4.4. Plan de gestion des matières résiduelles – Nominations au comité de consultation;
  - 4.5. Entente de développement culturel 2015-2016;
  - 4.6. Maison de la famille Beauce-Etchemins – Demande d’aide financière;
  - 4.7. Table des élus de la Chaudière-Appalaches;
  - 4.8. Formation comité UPA/MRC;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité (s’il y a lieu) :
    - Règlement 465-2015;
  - 5.2. Fonctionnaires désignés à la gestion des cours d’eau :
    - Notre-Dame-des-Pins;
    - Saint-Simon-les-Mines;
    - Saint-René;
    - Saint-Gédéon-de-Beauce;
6. Correspondance;
7. Rapport des comités;
8. Dépôt de documents :
  - 8.1. États financiers mensuels;
  - 8.2. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
  - 8.3. Programme Solidarité et inclusions sociale Chaudière-Appalaches (SISCA) – Résumé des actions et des résultats obtenus;
  - 8.4. Regroupement des offices d’habitation du Québec;
9. Divers :
  - 9.1. Séance du conseil du mois d’août – Rappel;
  - 9.2. Motion de remerciements;
  - 9.3. Aéroport international Jean-Lesage de Québec – Appui au projet de centre de dédouanement;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

2015-06-104

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 20 MAI 2015**

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l’unanimité, d’accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 20 mai 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10  
JUN 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 10 juin 2015 à titre d’information.

2015-06-105

**CRÉATION D'UN FONDS AFFECTÉ – SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**

Attendu le scénario de création d'un fonds affecté dédié au génie municipal déposé aux maires;

Attendu que ce scénario prévoit une affectation de 72 659 \$ provenant des surplus libres de la partie 1 du budget;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, de créer un fonds affecté « génie municipal » et d'y affecter la somme de 72 659 \$ provenant du surplus libre de la partie 1 du budget.

2015-06-106

**CRÉATION D'UN FONDS « POLITIQUE CULTURELLE » ET OUVERTURE DE POSTES BUDGÉTAIRES – PLAN D'ACTION ET FONDS CULTUREL**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a adopté une politique culturelle et un plan d'action en lien avec celle-ci;

Attendu que pour financer ce plan d'action, la MRC de Beauce-Sartigan et le ministère la Culture et des Communications ont entériné une entente de développement culturel;

Attendu qu'à des fins administratives, il est souhaitable que les sommes prévues pour financer le plan d'action soient versées dans un fonds culturel;

Attendu que pour assurer un suivi budgétaire adéquat, des postes de dépenses relatifs au plan d'action doivent être créés;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement :

- D'autoriser la création d'un fonds culturel à même les sommes prévues dans le cadre de l'adoption du plan d'action de la politique culturelle;
- De créer les postes budgétaires relatifs aux dépenses de ce plan d'action;
- D'autoriser l'affectation des sommes nécessaires au paiement des frais relatifs au plan d'action de la politique culturelle.

2015-06-107

**MOTION DE REMERCIEMENTS – BOURG DU DRAGON**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, qu'une motion de remerciements soit adressée au comité du Bourg du Dragon pour son appui financier de l'ordre de 5 000 \$ visant à financer le fonds culturel de la MRC de Beauce-Sartigan.



2015-06-108

**NOMINATION AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Attendu que le conseil prend acte de la démission de M. Rosaire Coulombe au siège numéro 1 du comité de sécurité publique;

Attendu que le conseil accepte la démission de ce dernier;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, que monsieur Pierre Bégin soit nommé au siège numéro 1 du comité de sécurité publique et ce, jusqu'à la tenue des prochaines élections qui auront lieu en novembre prochain.

2015-06-109

**DÉVELOPPEMENT CULTUREL – OFFRE DE SERVICES**

Attendu que dans le cadre du plan d'action de la Politique culturelle, est prévu le projet « inventaire du patrimoine immatériel portant sur le savoir-faire du patenteux, très fortement lié à l'identité culturelle de la Beauce et sa mise en valeur »;

Attendu qu'une offre de services relative à la réalisation de ce projet a été déposée;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement :

- De confier le mandant du projet mentionné dans le préambule de la présente résolution à la firme Maelström créatif inc.;
- De confirmer que ce projet sera réalisé en trois phases pour une somme globale de 21 650 \$;
- Que les frais relatifs à cette étude soient défrayés à même le fonds affecté à la Politique culturelle.

2015-06-110

**APPEL D'OFFRES – AUSCULTATION DES CHAUSSÉES**

Attendu que dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), le Service de génie municipal doit procéder à l'auscultation des chaussées;

Attendu que le Service de génie municipal prépare, de plus, des plans d'intervention dans les municipalités de Notre-Dame-des-Pins, Saint-Martin et Saint-Éphrem-de-Beauce à l'intérieur desquels une auscultation de la chaussée doit être effectuée;

Attendu que ces travaux sont estimés à 75 000 \$;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement :

- D'autoriser le lancement d'un appel d'offres visant l'auscultation des chaussées pour les besoins identifiés dans le préambule de la présente résolution;
- De nommer M. Dominic Lachance, directeur du Service de génie municipal, comme personne habile à répondre aux questions relatives à celui-ci;
- D'autoriser le comité administratif à prendre acte des résultats de cet appel d'offres et d'autoriser l'exécution du mandat s'il y a lieu.

2015-06-111

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 17 116,96 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-06-112

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – RÉORIENTATION DE LA VOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 13 322 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL - SUIVI**

Le directeur général dresse un portrait du Fonds local de solidarité (FLS), du Fonds local d'investissement (FLS) et du mandat de gestion de ceux-ci confié par la Loi aux MRC.

Les maires sont de plus avisés que dans le cadre des négociations du pacte fiscal, il est recommandé de préparer des projets ruraux par l'entremise de la Politique nationale de la ruralité, le tout en fonction du partage prévu pour les années 2014-2015, et de déposer ces projets afin qu'ils puissent être réalisés, au plus tard, au printemps 2016.

2015-06-113

**PACTE FISCAL – APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Considérant que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement :

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

De demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Que copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec;
- M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Mme Dominique Vien, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;
- M. Robert Dutil, député de Beauce-Sud.

2015-06-114

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES –  
NOMINATION AU COMITÉ DE CONSULTATION**

Attendu que dans le cadre du processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), doit être créé un comité de consultation chargé de recevoir les commentaires des citoyens lors des assemblées publiques;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité de consultation du plan de gestion des matières résiduelles :

- M. Pierre Bégin, préfet
- M. Jean-Marc Paquet, préfet suppléant
- Mme Carmelle Carrier, mairesse
- M. Jean-Guy Plante, maire
- M. Carol Morin, Comptoir régional de Beauce
- M. Bertrand Boutin, UPA
- M. Guy Lessard, CRÉCA
- M. Roger Turcotte, RICBS
- M. Gilles Pedneault, RICBS
- M. Éric Paquet, MRC

2015-06-115

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2015-2016**

Attendu que suite à l'adoption d'une politique culturelle régionale, le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan souhaite la mise en place d'une entente de développement culturel afin de mettre en action cette politique;

Attendu que les élus de Beauce-Sartigan ont pris connaissance du projet de plan d'action bonifié et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Attendu que le financement de ce plan d'action, pour les années 2015-2016, est estimé à 70 000 \$;

Attendu que pour financer les actions de la future entente de développement culturel, 25 000 \$ seront réservés pour les années 2015-2016 par la MRC;

Attendu le souhait des élus de voir la ministre de la Culture et des Communications y injecter la même somme;

Attendu que le Conseil économique de Beauce participe à cette entente tripartite en y injectant 10 000 \$;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a sollicité des partenaires du milieu à la hauteur de 10 000 \$ pour le financement de l'entente projetée;

Il est proposé par madame Céline Bilodeau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement :

- D'adopter le plan d'action tripartite estimé à 70 000 \$ déposé dans le cadre de l'entente culturelle;
- Solliciter une somme de 25 000 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications pour financer cette entente tripartite;
- Autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer tous les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

2015-06-116

**MAISON DE LA FAMILLE BEAUCE-ETCHEMINS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Attendu que la Maison de la Famille Beauce-Etchemins souhaite relocaliser ses activités afin de mieux répondre aux besoins des familles de notre région;

Attendu que cette organisation sollicite un appui financier afin de réaliser ce projet;

Attendu que les élus souhaitent supporter ce projet;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement qu'une somme de 50 000 \$, provenant du surplus libre accumulé de la partie 3 du budget, soit versée à la Maison de la Famille de Beauce-Etchemins aux fins de son projet de relocalisation.

2015-06-117

**TABLE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Attendu que le présent conseil a pris connaissance du projet de création de table des élus de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que le conseil croit nécessaire le maintien d'une organisation régionale et qu'à cet effet, la Conférence des préfets sous sa forme actuelle, convient.

Attendu que les élus de Beauce-Sartigan estiment prématurée la mise en place d'une structure administrative alors que les mandats à réaliser ne sont pas clairement définis;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement de rejeter le projet de table des élus de la Chaudière-Appalaches, tel que présenté.

2015-06-118

**FORMATION COMITÉ UPA/MRC**

Attendu que suite à une rencontre entre les représentants de l'Union des producteurs agricoles de la Beauce (UPA), de la MRC et de la députation provinciale, il a été convenu de créer un comité de consultation UPA/MRC afin de favoriser le dialogue entre ces organisations aux prises avec des problématiques communes ou complémentaires;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement de désigner les personnes suivantes pour siéger au sein du comité UPA/MRC :

- M. Pierre Bégin, préfet;
- M. Jean-Marc Paquet, préfet suppléant;
- M. Yvon Paquet, maire.

2015-06-119

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 465-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 373-2007  
RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LA  
GUADELOUPE AFIN DE MODIFIER CERTAINES AFFECTATIONS**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan d'affectation du sol de la façon suivante :

- Agrandir une affectation commerciale à même une partie d'une affectation résidentielle;
- Agrandir deux affectations industrielles à même des affectations commerciales;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 465-2015 de la municipalité de La Guadeloupe.

2015-06-120

**NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS À LA GESTION  
DES COURS D'EAU**

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, d'accepter la nomination des personnes suivantes pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan :

- |                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| - M. Hugues Poulin  | Notre-Dame-des-Pins    |
| - M. Raymond Poulin | Saint-Simon-les-Mines  |
| - M. Michel Gilbert | Saint-René             |
| - M. Pierre Aubé    | Saint-Gédéon-de-Beauce |

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de mai;
- Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
- Programme Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA) – Résumé des actions et des résultats obtenus;
- Regroupement des offices d'habitation du Québec.

De ce dernier document a découlé la prochaine résolution :

2015-06-121

**OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION – PROPOSITION DE REGROUPEMENT**

Attendu la volonté du gouvernement du Québec d'entreprendre une démarche devant conduire à une réduction du nombre d'offices municipaux d'habitation (OMH);

Attendu que l'OMH de Saint-Georges, qui agit à titre de centre de services, a déposé une proposition pour maintenir les services au sein de la structure existante, soit auprès du centre de services;

Attendu que le centre de services dessert déjà les territoires de trois MRC soit celles de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et Les Etchemins;

Attendu que les élus souhaitent appuyer la proposition présentée par l'OMH de Saint-Georges;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu majoritairement, d'appuyer la proposition de l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges tel que présentée.

Monsieur Jean-Marc Paquet inscrit sa dissidence sur ce sujet.

**SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS D'AOÛT – RAPPEL**

Un rappel est fait aux élus par le directeur général concernant la prochaine séance du conseil des maires qui se tiendra, contrairement à ce qu'initialement prévu au calendrier, le 2<sup>e</sup> mercredi d'août, soit le 12 août à 20 h.

2015-06-122

**MOTION DE REMERCIEMENTS**

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, que le conseil des maires transmette à madame Huguette Plante, mairesse de La Guadeloupe depuis 2006, ses plus sincères remerciements pour le travail effectué et son implication fort appréciée au sein de notre MRC durant toutes ces années.

2015-06-123

**AÉROPORT INTERNATIONAL JEAN-LESAGE DE QUÉBEC –  
APPUI AU PROJET DE CENTRE DE DÉDOUANEMENT**

Attendu que l'aéroport international Jean-Lesage de Québec souhaite mettre en place un centre de dédouanement américain à Québec afin, entre autres, de réduire le nombre de correspondances pour les passagers à destination des États-Unis et simplifier le processus d'arrivée dans les aéroports américains;

Attendu que l'obtention d'un tel centre permettrait des retombées économiques substantielles;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'appuyer la démarche entreprise par l'aéroport international Jean-Lesage de Québec visant la mise en place d'un centre de dédouanement américain à Québec.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-06-124

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 40.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général



**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 12 août 2015**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 12 août 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Absent	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Alain Carrier	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2015-08-125

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 17 juin 2015;
  - 3.2. Dépôt des procès-verbaux du comité administratif des 14 juillet et 11 août 2015;
  - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 22 juin 2015;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 12 août 2015**

- 3.4. Report du dépôt des rôles d'évaluation (T-1) – Ville de Saint-Georges et municipalités de Saint-Gédéon-Gédéon-de-Beauce et Saint-Théophile;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Fonds de développement des territoires;
    - 4.1.1 Dénonciation de coupures additionnelles;
    - 4.1.2 Priorités annuelles d'intervention de la MRC de Beauce-Sartigan;
  - 4.2. Demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;
  - 4.3. Appui aux producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud;
  - 4.4. Gestion du FLI et FLS;
  - 4.5. Projet de regroupement promotion touristique;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Fonctionnaires désignés à la gestion des cours d'eau :
    - Saint-Évariste-de-Forsyth;
    - Saint-Éphrem-de-Beauce;
  - 5.2. Nature des modifications à être apportées au règlement de zonage de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-29;
  - 5.3. Adoption du projet de règlement 2004-71-30 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'aménager une piste cyclable sur la voie ferrée dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans) de la rivière Chaudière sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;
  - 5.4. Avis de motion – Modification du schéma d'aménagement;
  - 5.5. Modification du délai accordé aux municipalités pour transmettre un avis;
  - 5.6. Délégation au secrétaire-trésorier lui permettant de fixer la date et l'heure d'une assemblée publique de consultation;
  - 5.7. Projet de règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan et avis de motion s'il y a lieu;
6. Gestion du personnel :
  - 6.1. Nomination de monsieur Dany Bilodeau à titre d'employé régulier - Service de génie civil;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels;
  - 9.2. Bilan trimestriel de la SAAQ;
  - 9.3. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
10. Divers :
  - 10.1. Souper – Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
  - 10.2. Visite du maire de Montréal;
  - 10.3. Au Bercaïl;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2015-08-126

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 17 JUIN 2015**

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 12 août 2015**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 17 juin 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DES 14 JUILLET ET 11 AOÛT 2015**

Le directeur général dépose aux maires les procès-verbaux du comité administratif des 14 juillet et 11 août 2015 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE DU 22 JUIN 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 22 juin 2015 à titre d'information.

2015-08-127

**REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION (T-1) AU 1<sup>ER</sup>  
NOVEMBRE 2015 POUR LA VILLE DE SAINT-GEORGES ET LES  
MUNICIPALITÉS DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE ET SAINT-  
THÉOPHILE**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de signifier aux autorités concernées que le dépôt des rôles d'évaluation de la ville de Saint-Georges et des municipalités de Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Théophile sera reporté au 1<sup>er</sup> novembre 2015 tel que le permet l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Ce sujet ayant été discuté en comité de travail, la résolution suivante est présentée :

2015-08-128

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES –  
DÉNONCIATION DE COUPURES ADDITIONNELLES**

Considérant que suite à l'annonce de la mise en place du FDR (Fonds de développement régional) et plus globalement du FDT (Fonds de développement des territoires) par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les MRC du Québec se sont vues informées qu'elles auraient accès à plus de financement pour assumer le développement de leur territoire;

Considérant que suite à l'abolition des CRÉ (Conférence régionale des élu(e)s) ainsi qu'à la réduction de 50 % des budgets alloués à ce pallier gouvernemental et au transfert de cette enveloppe vers les MRC du Québec par le biais d'un FDR, le nouveau montant estimé et anticipé s'élève, pour la MRC de Beauce-Sartigan, à une somme d'un peu plus de 79 000 \$ pour 2015-2016;

Considérant que suite à la réception du protocole pour une « *Entente relative au Fonds de développement des territoires* », ledit protocole couvre une période initiale de quinze mois avec le même montant de financement qu'une période de douze mois, ce qui se traduit pour la MRC de Beauce-Sartigan par un manque à gagner estimé à 63 523 \$;

Considérant qu'au final, la MRC de Beauce-Sartigan doit travailler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016 avec une enveloppe totale de 5000 \$ inférieure à l'enveloppe réelle de l'année 2014-2015 et que le ministère fait tout de même miroiter aux MRC qu'elles auront des moyens financiers plus grands suite à la mise en place des FDT;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Normand Roy et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que cette situation soit dénoncée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que l'on demande que la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015 soit financée pour les programmes d'aide au développement des MRC et également pour l'aide au développement économique;

Qu'une copie de la résolution soit également transmise au député ainsi qu'à la FQM afin de leur demander de faire les revendications nécessaires.

2015-08-129

**PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DE LA MRC DE  
BEAUCE-SARTIGAN 2015-2016**

Attendu que dans le cadre de l'entente relative au fonds de développement des territoires la MRC de Beauce-Sartigan doit fixer ses priorités d'intervention pour l'exercice financier 2015-2016;

En conséquence, il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et unanimement résolu, que les priorités annuelles d'intervention de la MRC de Beauce-Sartigan soient fixées comme suit, pour l'exercice financier 2015-2016 :

- Assurer l'évolution dynamique du schéma d'aménagement et de développement;
- Soutenir les municipalités de son territoire en expertises professionnelles, entre autres, via son Service de génie municipal;
- Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional entre les municipalités et/ou les MRC et/ou les ministères et organismes du gouvernement;
- Collaborer à l'établissement de partage de services municipaux;
- Participer à la promotion touristique de la région et supporter les acteurs de cette industrie;
- Attirer et retenir les travailleurs ainsi que les familles dans nos municipalités;
- Promouvoir le retour des jeunes (18-25 ans) dans notre région;

- Supporter le développement de la culture et des loisirs;
- Poursuivre le développement des services aux citoyens;
- Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises;
- Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire.

2015-08-130

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN  
AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

Attendu que les trois MRC de la Beauce (Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche) envisagent la construction d'un tronçon de la Route verte devant relier Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins;

Attendu que ces travaux, d'une longueur de plus de 30 kilomètres, sont évalués à 11 782 538 \$;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite se joindre aux MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche afin de déposer une demande commune d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

Attendu que la MRC de Robert-Cliche peut déposer au nom des MRC ci-haut mentionnées une demande à ce programme;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu unanimement :

- D'autoriser la MRC de Robert-Cliche à déposer, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan, une demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III;
- Que soit confirmé l'engagement de la MRC de Beauce-Sartigan à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- Que la MRC de Beauce-Sartigan désigne le préfet, monsieur Pierre Bégin, comme personne autorisée à agir et à signer, en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2015-08-131

**APPUI AUX PRODUCTEURS DE LAIT DE CHAUDIÈRE-  
APPALACHES-SUD**

Attendu que les producteurs de lait de Chaudière-Appalaches sollicitent l'appui de la MRC de Beauce-Sartigan relativement au maintien du système de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations du Partenariat Transpacifique (PTP);

Attendu que les producteurs de lait de Chaudière-Appalaches s'inquiètent de l'ouverture possible des marchés aux produits étrangers et des impacts économiques pouvant découler de cette décision;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan reconnaissent l'apport économique généré par l'agriculture dans la région;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, de signifier au gouvernement du Canada que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan partagent les inquiétudes des producteurs de lait de Chaudière-Appalaches relativement aux négociations réalisées dans le cadre du PTP.

2015-08-132

**GESTION DU FLI ET DU FLS**

Attendu que depuis le 20 avril 2015, suite à l'entrée en vigueur de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs des fonds locaux d'investissement (FLI) et des fonds locaux de solidarité (FLS) sont réputés transférés à la MRC;

Attendu que la Loi sur les compétences municipales (articles 126.4) permet tout de même à une MRC de déléguer l'administration de ses activités de développement économique à un organisme à but non lucratif constitué à cette fin;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu unanimement :

- D'aviser le Conseil économique de Beauce (CEB) que, tel que le permet la loi, les fonds du FLI et du FLS soient rapatriés au sein de la MRC;
- D'aviser le CEB du souhait de la MRC de Beauce-Sartigan de lui confier la pleine gestion des fonds ci-haut mentionnés;
- D'aviser le CEB de la volonté du présent conseil de maintenir le mandat de délégation liant la MRC et celui-ci dans l'administration des activités de développement économique pour le prochain exercice financier;
- De transmettre copie de la présente au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et au président des Fonds locaux de solidarité de la FTQ.

2015-08-133

**PROJET DE REGROUPEMENT / PROMOTION TOURISTIQUE**

Attendu que les membres du présent conseil ont pris connaissance du document de travail réalisé conjointement par les directions générales des MRC de Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche relativement au regroupement de la promotion touristique de la Beauce;

Attendu que ce document a été produit afin d'amorcer une discussion visant le regroupement des trois MRC de la Beauce à l'égard du tourisme;

Attendu que pour continuer cette démarche les trois MRC visées par celle-ci doivent prendre position et accepter les principes suivants :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 12 août 2015**

- Accepter la proposition d'une organisation autonome dédiée au tourisme et le budget prévisionnel de l'an 1;
- Accepter le principe de contribuer financièrement pour un montant total de 15 000 \$ à être partagé entre les trois MRC de la Beauce au prorata de la population afin d'embaucher un coordonnateur pour la nouvelle entité et pour constituer légalement celle-ci;
- Désigner deux intervenants touristiques par MRC afin qu'ils participent à la mise en place de la nouvelle entité;
- Désigner un maire par territoire de MRC afin qu'il siège au conseil d'administration provisoire chargé de définir la nouvelle organisation.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy, et résolu que :

- La MRC de Beauce-Sartigan adhère aux principes mentionnés dans le préambule de la présente résolution;
- Qu'une somme soit réservée à même le surplus accumulé de la partie 3 du budget afin de supporter, au prorata de la population ( $\pm$  7 200 \$), afin de financer l'embauche d'un coordonnateur;
- De nommer monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges, pour siéger au sein du comité provisoire;
- De confier au comité administratif de la MRC la nomination des intervenants touristiques qui pourront participer au processus de mise en place de la nouvelle organisation.

2015-08-134

**NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS À LA GESTION DES COURS D'EAU**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, d'accepter la nomination des personnes suivantes pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan :

- |                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| - M. Guy Fournier    | Saint-Évariste-de-Forsyth |
| - M. Philippe Bolduc | Saint-Éphrem-de-Beauce    |

2015-08-135

**NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-29**

Attendu que le règlement 2004-71-29 est entré en vigueur le 26 juin 2015 tel que prévu à l'article 53.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte, en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de ladite loi, le :

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE CERTAINES MUNICIPALITÉS DEVRONT APPORTER À LEURS RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-29**

**Municipalité concernée** : Saint-Évariste-de-Forsyth

**Document concerné** : Règlement de zonage

**Nature des modifications** : Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-29, cette municipalité devra modifier son règlement de zonage afin d'autoriser un usage industriel dans la zone A-12, exclusivement sur une partie du lot 17C, rang A, canton de Forsyth, sur une superficie approximative de 3,1 hectares.

**Délai** : Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 58), la Municipalité mentionnée dans le présent document devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-29 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions.

2015-08-136

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-30 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AMÉNAGER UNE PISTE CYCLABLE SUR LA VOIE FERRÉE DANS LA ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT (0-20 ANS) DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite prolonger la piste cyclable (Route verte #6) le sentier des Jarrets noirs entre le pont Perrault et la limite nord de la MRC;

Attendu que ce prolongement se réalisera sur l'emprise de la voie ferrée qui est localisée dans la zone inondable 0-20 ans de la rivière Chaudière;

En conséquence il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-30 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu, en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de requérir l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant ce projet de règlement.



De plus, il est résolu d'adopter en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra adopter advenant la modification du schéma, à savoir :

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-30

**Municipalité visée :** Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

**Document concerné :** Règlement de zonage

**Nature des modifications :** Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-30, la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins devra modifier son règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives à une dérogation en zone inondable pour permettre l'aménagement d'une piste cyclable sur la portion de la voie ferrée située sur son territoire.

**Délai :** Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 58), la Municipalité mentionnée dans le présent document devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-30 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions.

#### **AVIS DE MOTION**

#### **MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISÉ AFIN D'AMENAGER UNE PISTE CYCLABLE SUR LA VOIE FERRÉE, DANS LA ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT (0-20 ANS) DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Normand Roy qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2004-71-30 sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser l'aménagement d'une piste cyclable sur la voie ferrée, dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans) de la rivière Chaudière, sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2015-08-137

#### **MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR TRANSMETTRE UN AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-30**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu unanimement, que les municipalités disposent, en vertu du

deuxième alinéa de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'un délai maximal de 20 jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis sur le projet de règlement 2004-71-30 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2015-08-138

**DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE ET L'HEURE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-30.

**PROJET DE RÈGLEMENT 2015-87 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Est déposé et expliqué aux élus le projet de règlement 2015-87.

**AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE**

**RÈGLEMENT 2015-87 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Claude Morin que le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil des maires.

2015-08-139

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – NOMINATION DE MONSIEUR DANY BILODEAU À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER**

Attendu que la période d'essai de monsieur Dany Bilodeau, technicien en génie civil, est terminé;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Bilodeau au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Dany Bilodeau au poste de technicien en génie civil, rétroactivement au 20 juillet 2015.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels des mois de juin et juillet;
- Bilan trimestriel de la SAAQ;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;

**SOUPER DANS LE CADRE DU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Suite aux discussions, il est convenu de réserver une table pour dix personnes aux fins d'un repas dans le cadre du congrès de la FQM prévu en septembre 2015.

**VISITE DU MAIRE DE MONTRÉAL À SAINT-GEORGES**

Monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges, invite les élus à venir rencontrer le maire de Montréal qui effectuera une visite de notre région les 7 et 8 septembre prochains. Des informations supplémentaires sur l'agenda de visite seront transmises aux élus dans les prochains jours.

**BERCAIL**

Est expliquée aux élus la prise de position du comité administratif de la MRC au regard de la demande d'aide financière déposée par le Bercaïl.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen questionne les élus sur la position de la MRC relativement au projet de l'Union des municipalités du Québec, qui envisage la mise en place d'un régime d'assurances afin de couvrir les frais juridiques liés à la diffamation et aux injures sur les médias sociaux. Les élus avisent ce citoyen que cette voie n'est pas envisagée pour l'instant au sein de la MRC de Beauce-Sartigan.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 12 août 2015**

2015-08-140

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21h40.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 16 septembre 2015**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 16 septembre 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
Absent	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Alain Carrier	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absente	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2015-09-141

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2015;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 septembre 2015;
  - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 9 septembre 2015;
  - 3.4. Reconduction du programme de cadets policiers pour l'été 2016;

- 3.5. Renouvellement de l'entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec – Autorisation de signature;
- 3.6. Offre de services professionnels en droit municipal - Lavery;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
  - 4.2. Politique nationale de la ruralité 3 - Volet local :
    - Saint-Martin : Aménagement du complexe sportif;
    - Saint-Côme-Linière : Terrain de baseball;
    - Saint-Hilaire-de-Dorset : Espaces loisirs et culture;
    - Notre-Dame-des-Pins : Infrastructures sportives et récréatives;
    - Saint-Évariste-de-Forsyth : Bornes Wi-Fi interactives;
  - 4.3. Projet lié au volet régional de la Politique nationale de la ruralité par la MRC – Autorisation de dépôt par la MRC;
  - 4.4. PNR 3 volet régional : Organisation de deux formations;
  - 4.5. Nouveau programme forestier 2015-2018 (PADF);
  - 4.6. Fonds locaux d'investissement et fonds locaux de solidarité – Transfert des fonds des comptes bancaires;
  - 4.7. Table des élus de Chaudière-Appalaches;
  - 4.8. Position de la MRC de Beauce-Sartigan sur le partage de services entre les MRC;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan;
  - 5.2. Autorisation de signature des ententes découlant de l'adoption du règlement 2015-87;
  - 5.3. Avis de la MRC devant être transmis à la Commission de protection du territoire agricole (dossier 410361) concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par Vidéotron Infrastructures inc. sur une superficie de 5 221,1 m<sup>2</sup> sur le territoire de Saint-Benoît-Labre;
  - 5.4. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement d'un cours d'eau innommé à Saint-Gédéon-de-Beauce;
  - 5.5. Certificats de conformité :
    - Règlement 581-2015 – Saint-Georges
    - Règlement 583-2015 – Saint-Georges;
6. Gestion du personnel :
  - 6.1. Service de génie municipal – Démission de Mme Soléna Jabbour;
  - 6.2. Service de génie municipal – Ouverture d'un poste de secrétaire;
  - 6.3. Service de génie municipal – Embauche d'un technicien en génie civil;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels;
  - 9.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
  - 9.3. Rapport annuel de la Sûreté du Québec;
  - 9.4. Solde disponible PNR;
  - 9.5. Rapport d'activités des cadets policiers 2015;
10. Divers :
  - 10.1. Tournée Vitalité culturelle;
  - 10.2. Photographies des maires;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2015-09-142

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2015**

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 12 août 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 SEPTEMBRE 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 septembre 2015 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 9 SEPTEMBRE 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 9 septembre 2015 à titre d'information.

2015-09-143

**RECONDUCTION DU PROGRAMME DE CADETS POLICIERS POUR L'ÉTÉ 2016**

Attendu la recommandation des membres du comité de sécurité publique relativement au renouvellement du Programme des cadets policiers pour la saison estivale 2016;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, de confirmer la reconduction du programme mentionné plus haut et de prévoir les sommes nécessaires dans le cadre de l'exercice des prévisions budgétaires de 2016.

2015-09-144

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Attendu que le contrat de services avec la Société de l'assurance automobile du Québec vient à échéance le 31 décembre 2015;

Attendu que la SAAQ propose un contrat de renouvellement d'une année;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, que le préfet, M. Pierre Bégin, soit autorisé à signer le contrat de services liant la MRC et la SAAQ, sous réserve de l'approbation dudit contrat par le présent conseil.

2015-09-145

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL -  
LAVERY**

Attendu l'offre de renouvellement reçue pour le service de consultation juridique de première ligne au montant de 800 \$ annuellement (volets a et b);

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé de monsieur Jean-Guy De Blois et résolu unanimement, d'accepter la proposition de services professionnels en droit municipal de Lavery au montant de 800 \$ et ce, pour une période d'un an.

2015-09-146

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR  
AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

Attendu que les élus ont pris connaissance du document portant sur la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que déposée.

2015-09-147

**PNR 3 VOLET LOCAL – AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE  
SPORTIF À SAINT-MARTIN**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 41 150 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-148

**PNR 3 VOLET LOCAL – TERRAIN DE BASEBALL À SAINT-CÔME-  
LINIÈRE**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, conditionnellement à l'obtention des devis attestant les montants inscrits au budget ainsi que la confirmation de l'appui financier de Desjardins, pour une aide financière maximale de 48 241,66 \$



payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-149

**PNR 3 VOLET LOCAL – ESPACES LOISIRS ET CULTURE À SAINT-HILAIRE-DE-DORSET**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, conditionnellement à l'obtention de la confirmation écrite des appuis des autres sources de financement, pour une aide financière maximale de 18 302,96 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-150

**PNR 3 VOLET LOCAL – INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES À NOTRE-DAME-DES-PINS**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, conditionnellement à l'obtention de la confirmation écrite de l'appui financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, pour une aide financière maximale de 29 860,52 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-151

**PNR 3 VOLET LOCAL – BORNES WI-FI INTERACTIVES À SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, pour une aide financière maximale de 5 746 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-152

**PROJET LIÉ AU VOLET RÉGIONAL DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – AUTORISATION DE DÉPÔT PAR LA MRC**

Attendu le souhait de plusieurs intervenants municipaux de voir à la mise en place de différentes formations à offrir auprès du milieu municipal et culturel de la MRC;

Attendu qu'à cette fin, la MRC peut agir à titre de promoteur de projet afin de déposer une demande dans le cadre du volet régional de la Politique nationale de la ruralité;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, d'autoriser le dépôt d'une demande par la MRC auprès du fonds régional de la Politique nationale de la ruralité afin d'offrir deux formations aux acteurs municipaux et culturels de notre territoire.

2015-09-153

**PNR 3 VOLET RÉGIONAL – ORGANISATION DE FORMATIONS**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique nationale de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet, conditionnellement à l'obtention du devis qui atteste les montants inscrits au budget pour la formation en gestion de conflits ainsi que de la résolution de la MRC, pour une aide financière maximale de 4 050 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

2015-09-154

**NOUVEAU PROGRAMME FORESTIER 2015-2018 (PADF)**

Attendu que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, a mis en place un nouveau programme pour les forêts « Programme d'aménagement durable des forêts » (PADF) qui remplace les programmes gérés par la CRÉ (CRRNT, PDRF ou Volet II);

Attendu que ce programme permet des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ainsi que la réalisation des travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

Attendu que la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

Attendu que lors de la rencontre de la Conférence des préfets tenue le 28 août dernier, la MRC de Montmagny a été identifiée comme MRC délégataire et gestionnaire du programme en Chaudière-Appalaches par les autres MRC de Chaudière-Appalaches;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité :

- Que le préfet de la MRC, monsieur Pierre Bégin, soit autorisé à signer toute entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant le Programme d'aménagement durable des forêts;

- De nommer la MRC de Montmagny comme mandataire de l'entente pour la région Chaudière-Appalaches.

2015-09-155

**FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ – TRANSFERT DES FONDS DES COMPTES BANCAIRES**

Attendu que suite à l'entrée en vigueur, depuis le 20 avril 2015, de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs des fonds locaux d'investissement (FLI) et des fonds locaux de solidarité (FLS) sont réputés transférés à la MRC;

Attendu que la Loi sur les compétences municipales (articles 126.4) permet tout de même à une MRC de déléguer l'administration de ses activités de développement économique à un organisme à but non lucratif constitué à cette fin;

Attendu que lors de la séance du 12 août dernier, le présent conseil a signifié son intention de rapatrier les fonds du FLI et du FLS au sein de la MRC et de maintenir la pleine gestion de ces fonds auprès du Conseil économique de Beauce;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, que le conseil des maires :

-Autorise le rapatriement des comptes bancaires relatifs au Fonds local d'investissement (compte #270624) et au Fonds local de solidarité (compte #270435);

-Autorise à signer, pour et au nom de la MRC, les chèques provenant des comptes mentionnés ci-haut, étant entendu que deux signatures seront requises en tout temps, les personnes suivantes : madame Anne-Marie Rodrigue, messieurs Claude Morin, Denis Breton et Rémi Fortin.

2015-09-156

**TABLE DES ÉLUS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan ont pris connaissance des modalités de création de la Table des élus de Chaudière-Appalaches;

Attendu que les maires de Beauce-Sartigan souhaitent le maintien d'un mécanisme de concertation régional dans la mesure où la structure administrative demeure allégée;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, de confirmer l'adhésion de la MRC de Beauce-Sartigan à la Table des élus de Chaudière-Appalaches et d'autoriser le versement, pour l'exercice financier 2016, d'une somme de 10 000 \$ provenant du Fonds de développement du territoire.

2015-09-157

**POSITION DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN SUR LE PARTAGE DE SERVICES ENTRE MRC**

Attendu que lors des dernières semaines, certains intervenants politiques municipaux ont émis le souhait que des rapprochements, voire des fusions, se matérialisent entre les MRC du territoire;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan souhaite se positionner sur le sujet;

Attendu que suite aux discussions, les élus privilégient le partage de services intermunicipaux et inter MRC;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de confirmer que la MRC de Beauce-Sartigan est disposée à participer à toute discussion visant le partage de services entre les municipalités ou les MRC ou avec toute autre entité municipale intéressée.

2015-09-158

**RÈGLEMENT 2015-87 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que les MRC se sont vues confier la compétence exclusive des cours d'eau de leur territoire en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a adopté une politique de gestion des cours d'eau pour son territoire en janvier 2007;

Attendu que l'article 104 de cette loi autorise la MRC à adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances;

Attendu l'avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement donné par M. Claude Morin lors de la séance du 12 août 2015;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, d'adopter le règlement 2015-87 et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

2015-09-159

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU**

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan tout document nécessaire à la mise en place d'une entente relative à la gestion des cours d'eau sur son territoire.

2015-09-160

**AVIS DE LA MRC DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (DOSSIER 410361) CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR VIDÉOTRON INFRASTRUCTURES INC. SUR UNE SUPERFICIE DE 5 221,1 M<sup>2</sup> SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

La compagnie Vidéotron souhaite implanter, exploiter et entretenir une tour autoportante de 60 mètres (65 mètres hors sol), un abri pour des équipements, un chemin d'accès, une aire de virage et une ligne électrique sur les lots 4 698 388 et 4 698 389 sur le territoire de Saint-Benoît-Labre.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel agricole des lots visés est de classe 7 présentant des contraintes de nature topographique et de pierrosité;

Considérant que les lots adjacents sont boisés ou utilisés à des fins autres qu'agricoles;

Considérant les possibilités limitées d'utilisation de la superficie concernée à des fins agricoles en raison des caractéristiques du sol et de sa faible superficie;

Considérant qu'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole qui permettraient une efficacité optimale de ce type d'infrastructure;

Considérant l'impact négligeable du site retenu sur les activités et les établissements agricoles existants et leur développement;

Considérant qu'il n'y a aucun établissement de production animale dans un rayon de deux kilomètres autour du projet;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christine Caron, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan informe la CPTAQ qu'elle est favorable à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole formulée par Vidéotron Infrastructures inc. sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre sur une superficie de 5 221,1 mètres carrés (dossier 410361).

2015-09-161

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT : REPROFILAGE D'UN COURS D'EAU  
INNOMMÉ MUNICIPALITÉ SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Attendu la demande déposée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant des travaux sur la propriété de madame Lucie Vachon, soit le reprofilage d'un cours d'eau innommé, sur une longueur approximative de 290 mètres, localisé sur le lot 4 413 822 du cadastre Québec dans la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu qu'une ingénieure du ministère des Transports a préparé les plans et devis nécessaires à la réalisation de ces travaux et que le MTQ défraiera le coût du certificat à être émis par le MDDELCC;

Attendu que madame Lucie Vachon sera responsable de l'embauche de l'entrepreneur qui effectuera les travaux;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement à la charge de madame Lucie Vachon, propriétaire du terrain où s'écoule le cours d'eau identifié;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu unanimement, que la MRC :

- Présente une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour les

travaux de reprofilage d'un tronçon d'un cours d'eau innommé sur le lot 4 413 822 du cadastre Québec sur une longueur de 290 mètres;

- Accepte les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation préparés par l'ingénieure du MTQ;
- Confirme que la surveillance des travaux sera assumée par un employé du MTQ (Centre de services de Beauceville);
- Autorise madame Lucie Vachon à engager un entrepreneur pour réaliser les travaux d'aménagement, le tout en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et les plans et devis s'y rattachant.

2015-09-162

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 581-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN  
D'AUTORISER LES USAGES RELIÉS À L'HÉBERGEMENT DANS  
LA ZONE CD-502**

Considérant que ce règlement a pour objet d'autoriser la classe d'usages *Commerce et Service 7 : hébergement* dans la zone CD-502;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 581-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-09-163

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 583-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN  
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION  
« COMMERCE ET SERVICES DE TYPE LOCAL ET RÉGIONAL »  
À MÊME L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE DE FAIBLE DENSITÉ  
POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA 26<sup>E</sup> AVENUE PRÈS DE LA 127<sup>E</sup>  
RUE**

Considérant que ce règlement agrandit une affectation « Commerces et services de type local et régional » pour y inclure un terrain situé le long de la 26<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 583-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-09-164

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – DÉMISSION DE MME SOLÉNA JABBOUR**

Attendu que madame Soléna Jabbour, ingénieure au Service de génie municipal, a remis sa démission au mois d'août et que celle-ci prenait effet le 3 septembre dernier;

Attendu que madame Jabbour était à l'emploi de la MRC depuis le printemps 2015;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de prendre acte de la démission de madame Soléna Jabbour effective depuis le 3 septembre 2015;

Il est également résolu de prendre les mesures nécessaires afin de procéder au remplacement celle-ci.

2015-09-165

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – OUVERTURE D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement, d'autoriser l'ouverture d'un poste en secrétariat et de confirmer l'embauche de madame Claudia Perreault à titre de secrétaire affectée au Service de génie municipal, échelon 1, rétroactivement au 8 septembre 2015.

2015-09-166

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Attendu la résolution 2015-04-085 adoptée par le conseil des maires en avril dernier laquelle autorisait l'embauche de techniciens supplémentaires au Service de génie municipal si les besoins le justifiaient;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, d'autoriser l'embauche de monsieur Réjean Crête à titre de technicien en génie civil, échelon 2, rétroactivement au 20 août 2015.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.



**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois d'août;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- Rapport annuel de la Sûreté du Québec;
- Solde disponible PNR;
- Rapport d'activités des cadets policiers 2015;

**TOURNÉE VITALITÉ CULTURELLE**

Le directeur général rappelle aux élus la tenue d'une activité initiée par le réseau Les Arts et la Ville intitulée « La tournée Vitalité culturelle en Beauce-Sartigan ».

Cette rencontre se tiendra le 15 octobre 2015 au centre communautaire de Notre-Dame-des-Pins.

2015-09-167

**PHOTOGRAPHIES DES MAIRES**

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Francis Quirion photographe, au montant de 1350 \$ plus les taxes, pour la réalisation de portraits corporatifs des membres du conseil des maires.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-09-168

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 20.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 21 octobre 2015**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 21 octobre 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Alain Carrier	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Michel Paquet	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2015-10-169

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 septembre 2015;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 octobre 2015;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles;
  - 4.2. Mandats confiés au Conseil économique de Beauce;
  - 4.3. Projet de protocole d'entente MRC / CEB;

- 4.4. Politique de soutien aux entreprises;
- 4.5. Orthophotographies 2015;
- 4.6. Demande d'appui financier – Maison d'hébergement au Bercail;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité :
    - Règlement 580-2015 – Saint-Georges;
    - Règlement 584-2015 – Saint-Georges;
  - 5.2. Adoption du règlement 2004-71-30 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone inondable sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la voie ferrée;
  - 5.3. Nomination des personnes responsables de l'application du règlement 2015-87 en matière d'écoulement des eaux des cours d'eau conformément à la politique de gestion des cours d'eau pour les municipalités de :
    - Saint-Benoît-Labre;
    - Saint-Gédéon-de-Beauce;
    - Saint-Martin;
    - Saint-Georges;
    - Saint-Simon-les-Mines;
    - La Guadeloupe;
    - Saint-Théophile;
    - Saint-Côme-Linière;
6. Gestion du personnel :
  - 6.1. Service de génie municipal – Démission de M. Dominic Lachance;
  - 6.2. Service de génie municipal – Mandat à la Direction générale à l'effet de combler le poste laissé vacant par M. Lachance;
  - 6.3. Service de génie municipal – Embauche de M. Gustavo Carreno Meléndez à titre d'ingénieur civil;
  - 6.4. Service de l'aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire – Démission de M. Serge Poulin;
  - 6.5. Service de génie municipal – Création d'un poste d'ingénieur civil;
  - 6.6. Service de génie municipal – Embauche de M. Olivier Lachance à titre d'ingénieur civil;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels;
  - 9.2. Bilan trimestriel de la SAAQ;
  - 9.3. Bilan inspection régionale;
10. Divers :
  - 10.1. Élections – Séance du conseil des maires de novembre;
  - 10.2. Budget 2016;
  - 10.3. Motion de félicitations – Élections fédérales 2015;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

Marc Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 16 septembre 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 OCTOBRE 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 13 octobre 2015 à titre d'information.

2015-10-171

**ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le PGMR de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 5 août 2004 et que, en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, celui-ci doit être révisé cinq ans après sa mise en vigueur;

Attendu qu'en vertu de l'article 53,7 de la Loi sur la qualité de l'environnement une municipalité locale peut, avec le consentement de la municipalité régionale dont elle fait partie, être exclue du plan de gestion de cette municipalité régionale pour être couverte par celui d'une autre municipalité régionale, dans la mesure où celle-ci y consent;

Attendu que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC a adopté le 18 juin 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

Attendu que dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles, dont le secteur de planification couvre les 16 municipalités de son territoire.
- Que le projet de plan sera soumis à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 120 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;
- Que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

**MANDATS CONFIÉS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE**

Les membres du conseil des maires discutent des mandats qui seront confiés au Conseil économique de Beauce dans le cadre de l'entente de gestion à intervenir entre la MRC et le CEB.

**PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE MRC / CEB**

Est déposé aux maires un document de travail portant sur le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et le Conseil économique de Beauce.

Ce projet de protocole sera déposé, avec amendements au besoin, lors de la séance du conseil des maires de novembre prochain.

2015-10-172

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

Attendu que les élus ont pris connaissance du document portant sur la Politique de soutien aux entreprises et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter la Politique de soutien aux entreprises telle que déposée.

2015-10-173

**ORTHOPHOTOGRAPHIES 2015**

Attendu que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec a réalisé une couverture photo avec feuilles du territoire de Chaudière-Appalaches à une résolution de 30 cm au cours de l'été 2015 pour la mise à jour des données écoforestières;

Attendu qu'il s'agit d'un projet initié par le MERN et que ce dernier assume 70 % des coûts associés à la réalisation de ce projet;

Attendu que la photographie aérienne est un outil indispensable pour les municipalités et les différents services de la MRC;

Attendu que les MRC de Chaudière-Appalaches adhèrent, pour la plupart, à ce projet;

Attendu que l'estimation des coûts de réalisation de ce projet s'élève à environ 3 500 \$ pour notre MRC, représentant environ la moitié des coûts défrayés lors de la dernière prise d'orthophotographies;

Attendu que le MERN demande au regroupement régional (MRC, Ville de Lévis, Agences forestières, OBV) d'identifier un organisme public (ville ou MRC) comme signataire, principal interlocuteur et coordonnateur du regroupement;

Attendu que Ville de Lévis accepte de remplir gratuitement ce rôle;

Il est proposé par madame Christine Caron appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité :

- De participer au regroupement régional pour l'acquisition de la couverture photo 2015 au coût de 3 500 \$, montant financé à même le budget 2015;
- D'autoriser la Ville de Lévis à agir comme signataire et coordonnateur du regroupement régional;
- D'autoriser M. Éric Paquet, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan tous les documents relatifs à la présente résolution.

2015-10-174

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER – MAISON D'HÉBERGEMENT  
AU BERCAIL**

Attendu que dans le cadre d'un projet de réfection et de mise aux normes de leur siège social, au Bercaïl maison d'hébergement a sollicité une aide financière auprès de la MRC;

Attendu que le comité administratif de la MRC avait demandé aux représentants du Bercaïl de revoir leur stratégie de financement;

Attendu que des efforts considérables ont été réalisés par ceux-ci suite à cette demande;

Attendu la recommandation favorable du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de verser au Bercaïl une aide financière de 20 000 \$, provenant du solde de partage des actifs de la CRÉ versé à même le Fonds de développement des territoires, tel que recommandé par le comité administratif par sa résolution numéro 2015-77.

2015-10-175

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 580-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT  
DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES HABITATIONS  
JUMELÉES ENTRE LA 85<sup>E</sup> RUE ET LA 86<sup>E</sup> RUE**

Considérant que ce règlement a pour objet de modifier la carte de zonage « Planche A, zonage 1/6 » afin d'agrandir la zone RB-137 et y permettre les habitations jumelées;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 580-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-10-176

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 584-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN  
D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE CD-381 SITUÉE SUR LA  
26<sup>E</sup> AVENUE PRÈS DE LA 127<sup>E</sup> RUE**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier la carte « Plan de zonage, Planche A, zonage 3/6 » faisant partie du règlement 150-2005 en intégrant un terrain à la zone CD-381;

Considérant que ce règlement est de nature locale et est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 584-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-10-177

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-30 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER UNE  
DÉROGATION EN ZONE INONDABLE SUR LE TERRITOIRE DE  
LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS POUR  
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA VOIE  
FERRÉE**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite prolonger la piste cyclable (Route verte #6) le sentier des Jarrets noirs entre le pont Perrault et la limite nord de la MRC;

Attendu que ce prolongement se réalisera sur l'emprise de la voie ferrée qui est localisée dans la zone inondable 0-20 ans de la rivière Chaudière;

Attendu l'avis favorable sur le projet de règlement délivré par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher, en date du 9 octobre 2015;

En conséquence il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-

Sartigan adopte le règlement 2004-71-30 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2015-10-178

**NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2015-87 EN MATIÈRE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU**

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu unanimement, d'accepter la nomination des personnes suivantes pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan :

- M. Francis Morin	Saint-Benoît-Labre
- M. Mathieu Carrier	Saint-Gédéon-de-Beauce
- M. Stéphane Maheux	Saint-Martin
- M. Raymond Poulin	Saint-Simon-les-Mines
- M. Vincent Jacques	La Guadeloupe
- M. Robert Lessard	Saint-Théophile
- M. Sarto Dubé	Saint-Côme-Linière
- Le chef de Division – permis et inspection et les chefs de Division – réseaux et voirie	Saint-Georges

Il est de plus résolu que M. Mathieu Carrier, de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, soit nommé personne responsable de l'application de la Politique de gestion des cours d'eau sur ce territoire.

2015-10-179

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – DÉMISSION DE M. DOMINIC LACHANCE**

Attendu que monsieur Dominic Lachance, ingénieur et directeur du Service de génie municipal, a remis sa démission au mois de septembre dernier et que celle-ci prend effet le 30 octobre 2015;

Attendu que monsieur Lachance était à l'emploi de la MRC depuis le 6 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, de prendre acte de la démission de monsieur Dominic Lachance et de lui transmettre nos plus sincères remerciements pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan.

2015-10-180

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'EFET DE COMBLER LE POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE**



Attendu la démission de M. Dominic Lachance, directeur du Service de génie municipal;

Attendu qu'il y a lieu d'entreprendre des démarches visant à combler ce poste;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler le poste de directeur du Service de génie municipal.

2015-10-181

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE DE M. GUSTAVO CARRENO MELÉNDEZ À TITRE D'INGÉNIEUR**

Attendu la résolution 2015-09-164 adoptée au conseil des maires du 16 septembre 2015, laquelle autorisait le recrutement d'un ingénieur civil pour le Service de génie municipal;

Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de monsieur Gustavo Carreno Meléndez à titre d'ingénieur, à l'échelon 10 de la classification d'emploi numéro 5 tel que décrit à l'annexe B de la convention collective en vigueur et ce, rétroactivement au 3 octobre 2015.

2015-10-182

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE – DÉMISSION DE M. SERGE POULIN**

Attendu que monsieur Serge Poulin, technicien en aménagement du territoire et géomatique, a remis sa démission au mois de septembre dernier et que celle-ci prenait effet le 16 octobre 2015;

Attendu que monsieur Poulin était à l'emploi de la MRC depuis le 22 novembre 2004;

Il est proposé par monsieur Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, de prendre acte de la démission de monsieur Serge Poulin et de lui transmettre nos plus sincères remerciements pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan tout au long de ces années.

2015-10-183

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – CRÉATION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR CIVIL**

Attendu les besoins en ressources humaines au sein du Service de génie municipal;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, d'autoriser la création d'un poste d'ingénieur au Service de génie municipal.

2015-10-184

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE DE M. OLIVIER LACHANCE À TITRE D'INGÉNIEUR**

Attendu la résolution 2015-10-183 adoptée précédemment laquelle autorise le recrutement d'un ingénieur civil pour le Service de génie municipal;

Attendu que dans le cadre des démarches visant à combler le poste laissé vacant par Mme Soléna Jabbour, des candidats potentiels ont été rencontrés;

Attendu qu'un candidat a retenu l'attention du comité de sélection;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de monsieur Olivier Lachance à titre d'ingénieur, à l'échelon 1 de la classification d'emploi numéro 5 tel que décrit à l'annexe B de la convention collective en vigueur et ce, à compter du 26 octobre 2015.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, la résolution suivante est adoptée :

2015-10-185

**APPUI À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS**

Considérant la résolution n° 12841-08-2015 adoptée par la MRC de La Nouvelle-Beauce, lors de sa séance ordinaire du 18 août 2015, à savoir :

« Attendu qu'à l'été 2011 et à l'été 2012, des travaux de voirie d'une valeur de plus de 3 000 \$ ont été effectués par la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, sous la surveillance d'une personne qui n'était pas membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

Attendu que cette municipalité a fait l'objet d'une plainte pour avoir contrevenu à l'article 2 a) de la Loi sur les ingénieurs du Québec qui exige d'une municipalité de requérir aux services d'un ingénieur lorsqu'elle effectue des travaux d'une valeur de plus de 3 000 \$ sur les voies publiques ou certaines réparations à des infrastructures;

Attendu que l'entrée en vigueur de la Loi sur les ingénieurs remonte à 1964 et que les dernières modifications apportées à l'article 2 ont été faites en 1973;

Attendu que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceaux) sont supérieurs à 3 000 \$;

Attendu que plusieurs de ces travaux sont effectués en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, mais tout en respectant les règles de l'art;

Attendu qu'il y a lieu de revoir à la hausse le seuil indiqué exigé à l'article 2 a) de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens; »

Attendu que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan appuient la position de la MRC de La Nouvelle-Beauce à ce sujet;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu unanimement, de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier le seuil indiqué à l'article 2 a) de la loi.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de septembre;
- Bilan trimestriel de la SAAQ;
- Bilan inspection régionale;

2015-10-186

### **ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2015 – MOTION DE FÉLICITATIONS AU DÉPUTÉ DE BEAUCE**

Attendu les élections fédérales qui se sont déroulées le 19 octobre dernier;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de transmettre toutes nos félicitations à M. Maxime Bernier, député sortant, pour sa réélection à titre de député du comté de Beauce.

### **ÉLECTIONS – SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 25 NOVEMBRE 2015**

Le directeur général rappelle aux élus la procédure quant aux élections et aux nominations qui auront lieu à la séance du mois de novembre sur les différents comités internes et externes de la MRC.

### **BUDGET 2016**

Les élus conviennent de tenir une rencontre de travail portant sur le budget 2016. Celle-ci se tiendra le 18 novembre prochain.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-10-187

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 20.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 25 novembre 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2015-11-188

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Élections :
  - 3.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
  - 3.2. Procédure d'élection;
  - 3.3. Dépôt des mises en candidature pour les postes de préfet, préfet suppléant et des sièges 1, 2 et 3 du comité administratif;
  - 3.4. Nomination sur les comités constitués en vertu de la Loi ou par décision du conseil;

4. Gestion administrative et financière :
  - 4.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre 2015;
  - 4.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 17 novembre 2015;
  - 4.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 28 octobre 2015;
  - 4.4. Prévisions budgétaires 2016 :
    - Adoption du budget;
    - Adoption des quotes-parts;
    - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages;
    - Fixation des taux du Service de génie municipal pour l'année 2016;
  - 4.5. Adoption du calendrier des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pour l'année 2016;
  - 4.6. Proposition d'achat d'un photocopieur numérique;
  - 4.7. Remplacement du système téléphonique;
5. Dossiers régionaux :
  - 5.1. Protocole d'entente MRC - CEB;
  - 5.2. Projet de regroupement des services des offices municipaux d'habitation du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;
  - 5.3. Projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
  - 5.4. Demande d'aide financière – Moisson Beauce;
  - 5.5. Demande de modification des limites municipales au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les municipalités de Saint-Georges et Saint-Martin;
6. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 6.1. Certificats de conformité :
    - Règlement;
    - Règlement;
  - 6.2. Nomination des personnes responsables de l'application du règlement 2015-87 en matière d'écoulement des eaux des cours d'eau conformément à la politique de gestion des cours d'eau pour les municipalités de :
    - Saint-Éphrem-de-Beauce;
    - Lac-Poulin;
    - Saint-René;
    - Notre-Dame-des-Pins;
  - 6.3. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossier 410595) concernant une demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sur le lot 5 748 531;
7. Gestion du personnel :
  - 7.1. Nomination d'un directeur par intérim – Service de génie municipal;
  - 7.2. Abolition d'un poste de secrétaire – Service de génie civil;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités;
10. Dépôt de documents :
  - 10.1. États financiers mensuels;
  - 10.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;

11. Divers :

- 11.1. Motion de félicitations – Député de Beauce-Sud;
  - 11.2. Vœux des Fêtes;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

Note : Le préfet cède la présidence de la rencontre au directeur général.

**ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT,  
SIÈGES 2 ET 3 DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET NOMINATIONS  
AUX AUTRES COMITÉS EN VERTU DE LA LOI OU PAR DÉCISION  
DU CONSEIL DES MAIRES**

2015-11-189

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE  
D'ÉLECTION**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, que messieurs Éric Paquet et Luc Bergeron soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

**PROCÉDURE D'ÉLECTION**

La procédure d'élection adoptée le 30 septembre 1998 a été remise précédemment à tous les maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

**DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS**

Le président d'élection demande les bulletins de mise en candidature.

**AU POSTE DE PRÉFET**

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Pierre Bégin, maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, dûment proposée et appuyée par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et par monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges.

**ÉLECTION AU VOTE SECRET**

Les bulletins de vote sont distribués par le secrétaire d'élection.

Le président et le secrétaire procèdent à la compilation des bulletins de vote.

Le résultat du vote est annoncé par le président d'élection, à savoir :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 25 novembre 2015**

Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Bulletins rejetés : 0

La majorité absolue des voix est atteinte soit 26 voix sur 26.

Monsieur Pierre Bégin est déclaré dûment élu préfet de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période de 2 ans.

**AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT**

Le président d'élection fait la lecture des candidatures reçues, soit celles de :

Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la municipalité de Saint-Martin, dûment proposée et appuyée par monsieur Jean-Guy De Blois, maire de la municipalité de Saint-René et par monsieur Yvon Paquet, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Et

Monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges, dûment proposée et appuyée par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et par monsieur Pierre Bégin, maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

**ÉLECTION AU VOTE SECRET**

Les bulletins de vote sont distribués par le secrétaire d'élection.

Le président et le secrétaire procèdent à la compilation des bulletins de vote.

Monsieur Claude Morin recueille la majorité des voix et est donc déclaré dûment élu au poste de préfet suppléant du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

**MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

**AU SIÈGE NUMÉRO 1**

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de la ville de Saint-Georges, monsieur Claude Morin.

Monsieur Morin occupant déjà le siège réservé au préfet suppléant, le président d'élection recueille les candidatures pour le siège numéro 1. Un seul bulletin est déposé soit celui de madame Christine Caron, mairesse de la



municipalité de Saint-Simon-les-Mines, dûment proposée et appuyée par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et par madame Carmelle Carrier, mairesse de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

Madame Christine Caron est déclarée dûment élue au siège numéro 1 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

**AU SIÈGE NUMÉRO 2**

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, dûment proposée et appuyée par monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges et par madame Christine Caron, mairesse de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

Monsieur Normand Roy est déclaré dûment élu au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

**AU SIÈGE NUMÉRO 3**

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Rosaire Coulombe, maire de la municipalité de La Guadeloupe, dûment proposée et appuyée par monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges et par monsieur Gaston Létourneau, maire de la municipalité de Saint-Théophile.

Monsieur Rosaire Coulombe est déclaré dûment élu au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

2015-11-190

**NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES**

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections aux postes de préfet, préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 1, 2 et 3;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, que :

Monsieur Pierre Bégin soit nommé au poste de préfet;

Monsieur Claude Morin soit nommé au poste de préfet suppléant;

Madame Christine Caron soit nommée au siège 1 du comité administratif;

Monsieur Normand Roy soit nommé au siège 2 du comité administratif;

Monsieur Rosaire Coulombe soit nommé au siège 3 du comité administratif.

Note : Le préfet reprend la présidence de la rencontre.

2015-11-191

**CLÔTURE DES ÉLECTION ET DISPOSITIONS DES BULLETINS DE  
DE VOTE**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, de mettre fin à la période d'élection et d'autoriser le président d'élection à détruire les bulletins de vote.

2015-11-192

**AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan modifie les autorisations de signature des effets bancaires afin que soient autorisés messieurs Pierre Bégin, préfet, et /ou Claude Morin, préfet suppléant, et / ou Éric Paquet, directeur général et / ou Luc Bergeron, directeur général adjoint, à signer l'ensemble des effets bancaires, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan.

2015-11-193

**NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Attendu que les sièges 1 et 3 du comité de sécurité publique occupés respectivement par monsieur Pierre Bégin et madame Carmelle Carrier viennent à échéance en novembre 2015;

Attendu que les sièges 2 et 4 occupés respectivement par madame Christine Caron et monsieur Normand Roy viendront à échéance en novembre 2016;

Attendu que le maire de Saint-Georges occupe d'office le siège numéro 5 et que le siège numéro 6 est assigné à un élu nommé par la Ville de Saint-Georges;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, de nommer les représentants suivants au sein de comité de sécurité publique de la MRC de Beauce-Sartigan :

Siège 1 :	M. Rosaire Coulombe (échéance novembre 2017)
Siège 2 :	Mme Christine Caron (échéance novembre 2016)
Siège 3 :	Mme Carmelle Carrier (échéance novembre 2017)
Siège 4 :	M. Normand Roy (échéance novembre 2016)
Siège 5 :	Siège d'office du maire de Saint-Georges
Siège 6 :	Élu nommé par la Ville de Saint-Georges

2015-11-194

**AUTRES NOMINATIONS (ORGANISMES, COMITÉS INTERNES ET  
EXTERNES)**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

**MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

Poste numéro 1 : Le préfet est membre d'office  
Poste numéro 2 : M. Gaston Létourneau  
Poste numéro 3 : M. Jean-Marc Paquet

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Siège 1 : Le préfet et / ou le préfet suppléant  
Siège 2 : 1 membre du comité administratif  
Siège 3 : 1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges  
3 producteurs agricoles désignés par l'UPA

**COMMISSION D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du comité administratif

**COMITÉS INTERNES**

**Comité de la ruralité :**

Préfet  
Préfet suppléant  
M. Normand Roy  
Direction générale de la MRC  
Directeur général du Conseil économique de Beauce  
Représentant élu par la Ville de Saint-Georges

**Comité de sécurité incendie :**

Préfet et / ou préfet suppléant  
M. Gaston Létourneau  
Direction générale de la MRC  
Représentant désigné par la Ville de Saint-Georges  
Directeur du Service des incendies de la ville de Saint-Georges  
Directeur du Service des incendies de Saint-Martin

**Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches  
(TREMCA)**

Préfet  
M. Claude Morin

**Comité de la piste cyclable :**

Préfet  
Membres du comité administratif  
Direction générale de la MRC

**Comité des matières résiduelles (PGMR)**

Préfet et / ou préfet suppléant  
Mme Carmelle Carrier  
M. Jean-Guy Plante  
Directeur général de la Régie intermunicipale  
2 représentants de la Régie intermunicipale  
Directeur général de la ville de Saint-Georges

**Comité de sélection du personnel :**

Préfet  
Préfet suppléant  
Maire désigné le cas échéant

**Gestion intégrée des boues de fosses septiques :**

Membres du comité administratif  
1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

**COMITÉS EXTERNES**

**Conseil économique de Beauce :**

Maire de Saint-Georges d'office  
M. Jean-Marc Paquet  
Mme Christine Caron

**Comité culturel :**

M. Pierre Bégin  
À déterminer  
Direction générale de la MRC  
Agente de développement culturel du CEB  
4 représentants du milieu culturel

**Cour municipale commune :**

M. Jean-Guy De Blois

**Cobaric III :**

Mme Carmelle Carrier

**Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière :**

Au CA et à l'AGA : M. Jean-Marc Paquet  
M Normand Roy (substitut)

**Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :**

M. Yvon Paquet

**Conseil consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches :**

Préfet et / ou préfet suppléant

**Transport autonomie Beauce-Etchemins (CA) :**

Pierre Bégin  
Direction générale de la MRC (substitut)

**Transport collectif en milieu rural et comité de suivi du taxi collectif :**

Préfet et / ou préfet suppléant  
Directeur général adjoint de la MRC

**Comité investissement commun (FLS) :**

M. Jean-Marc Paquet  
1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

**Zec Jaro :**

M. Gaston Létourneau

**Comité de vigilance Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud :**

Direction générale de la MRC

**Table alcool au volant :**

Mme Christine Caron

**Santé L'Action :**

Mme Céline Bilodeau

**Comité socioéconomique de la Chambre de commerce :**

Préfet

2015-11-195

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 21 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 21 octobre 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
17 NOVEMBRE 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 17 novembre 2015 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 28 octobre 2015 à titre d'information.

2015-11-196

**ADOPTION DU BUDGET 2016 – PARTIE I (Municipalités rurales)**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2016, partie I, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie I totalise 1 733 692 \$ et comprend une quote-part totale de 451 113 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2015-11-197

**ADOPTION DU BUDGET 2016 – PARTIE II (Boues de fosses septiques)**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2016, partie II, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie II totalise 405 482 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2015-11-198

**ADOPTION DU BUDGET 2016 – PARTIE III (Municipalités rurales et Ville de Saint-Georges)**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2016, partie III, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie III totalise 2 397 561 \$ et comprend une quote-part totale de 1 175 225 \$ provenant des municipalités.

2015-11-199

**ADOPTION DU BUDGET 2016 – PARTIE IV (Inspection régionale)**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2016, partie IV, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie IV totalise 45 190 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie III à titre de revenu.

Les maires des municipalités n'étant pas liées à cette entente n'ont pas participé aux délibérations.

2015-11-200

**ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2016**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2016 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toute somme nécessaire afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eau municipaux et régionaux, de même que dans le cadre des services offerts par le Service de génie municipal.

2015-11-201

**FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2015-11-202

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – TAUX 2016**

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance des taux 2016 proposés dans le cadre de l'entente relative à la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'accepter les taux horaires proposés pour l'exercice 2016 dans le cadre de l'entente relative à la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations à ce sujet.

2015-11-203

**DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2016**

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2016 :

2016	Comité administratif 9 h	Séance régulière 20 h
Janvier	12	20
Février	9	17
Mars	8	16
Avril	12	20
Mai	10	18
Juin	7	15
Juillet	12	-
Août	9	17
Septembre	13	21
Octobre	11	19
Novembre	15	23
Décembre	-	-

2015-11-204

**PROPOSITION D'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR NUMÉRIQUE**

Attendu la recommandation de la Direction générale relativement à l'acquisition d'un photocopieur numérique;

Attendu la proposition déposée par Xerox pour la fourniture d'un photocopieur, modèle WC 7855, au prix de 9 255 \$ plus taxes;

Attendu la recommandation du comité administratif de procéder à l'acquisition de cet équipement;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition d'un photocopieur de marque Xerox, modèle WC 7855, au prix de 9 255 \$ plus les taxes et ce, à même le présent exercice financier.

2015-11-205

**REMPACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

Attendu que le système téléphonique de la MRC ne répond plus aux besoins de l'organisation;

Attendu la proposition déposée par Interconnexions LD, représentée par M. René Larivière, au montant 13 571,93 \$ plus les taxes;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition et l'implantation d'un système téléphonique numérique auprès de Interconnexions LD au montant de 13 571,93 \$ plus les taxes défrayé à même l'exercice financier 2016.

2015-11-206

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN ET LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE**

Attendu que dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3. de la Loi sur les compétences municipales (LCM), L.R.Q., chapitre C-47.1, et en application de l'article 126.4 de la LCM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, une municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM à un organisme à but non lucratif;

Attendu que la MRC, le 12 août 2015 par la résolution 2015-08-132, a signifié son intention de confier à nouveau au Conseil économique de Beauce les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM, puisque celui-ci a démontré par le passé son potentiel de soutien au développement et a déjà en place une équipe multidisciplinaire et interdisciplinaire de professionnels reconnue pour ses compétences en matière de développement économique;

Attendu que le conseil des maires souhaite confier au CEB les mandats suivants :



- Soutien à l'entrepreneuriat, incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'économie sociale;
- Élaborer et veiller à la réalisation d'un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) pour le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan et le mettre en œuvre pour la durée de l'entente;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire;
- Réaliser tout mandat, avec les budgets dédiés nécessaires, qui découle de l'exercice de l'une ou l'autre des compétences qui sont attribuées à la MRC par la loi et qui sont associées au développement local ou régional et au soutien à l'entrepreneuriat ou qui découle d'une entente conclue entre la MRC et le gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes ou de tout autre organisme;
- Gérer les agents de développement selon les modalités incluses au protocole d'entente entre la MRC et tout ministère responsable, s'il y a lieu;
- Supporter la mise en application de la Politique culturelle de la MRC, via l'agent de développement culturel;
- Gérer les droits, obligations, actifs et passifs du FLI et du FLS, pour et au nom de la MRC, en conformité avec les directives et le cadre législatif en vigueur;
- Gérer tout autre fonds de développement ou de capital de risque.

Attendu qu'un projet d'entente de délégation de compétence a été déposé aux élus et que ceux-ci s'en estiment satisfaits;

Attendu que le projet d'entente de délégation doit être soumis, pour approbation, au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, de :

- Confirmer les mandats confiés au Conseil économique de Beauce lesquels sont identifiés dans le préambule de la présente résolution;
- Accepter le projet d'entente de délégation de compétence déposé;
- Autoriser, sous réserve de l'approbation ministérielle, le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente présenté.

2015-11-207

**PROJET DE REGROUPEMENT DES SERVICES OFFERTS PAR LES  
OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DU TERRITOIRE DE LA  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Considérant que le ministre Pierre Moreau a clairement affirmé la volonté du gouvernement d'entreprendre une démarche visant à réduire le nombre d'OMH lors du congrès du Regroupement des offices d'habitation du Québec tenu le 24 avril 2015;

Considérant que cette réduction se fera dans la perspective d'un arrimage avec la gouvernance de proximité en confiant ce mandat aux MRC;

Considérant que le Centre de services de Saint-Georges dessert actuellement 25 organismes dans 3 MRC totalisant 626 logements pour les travaux majeurs d'entretien des bâtiments;

Considérant qu'à l'intérieur d'un regroupement de services, chaque OMH actuel aurait droit à une prestation de services plus complète;

Considérant que les municipalités concernées contribueraient financièrement seulement pour les logements situés sur leur territoire;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, secondé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, qu'advenant la réalisation d'un regroupement des OMH par territoire de MRC et que ces dernières s'en voient confier la gestion, de signifier au Centre de services de Saint-Georges son intention de lui déléguer, par entente, sa compétence de gestion.

La MRC se réserve cependant le droit de récupérer ce pouvoir si elle le désire.

2015-11-208

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Attendu le dépôt d'un projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Attendu que le présent conseil s'en estime satisfait;

Attendu que ce projet de schéma sera soumis à la consultation de la population de territoire;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie tel que déposé.

2015-11-209

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MOISSON BEAUCE**

Attendu que Moisson Beauce souhaite implanter sur le territoire qu'elle dessert un programme de récupération de viande en supermarchés;

Attendu que ce projet permettra de récupérer les viandes non vendues et la redistribution auprès de certains organismes communautaires;

Attendu la recommandation favorable du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à Moisson Beauce pour l'implantation d'un programme de récupération de viande en supermarchés.

Il est de plus résolu que cette somme sera versée au cours de l'exercice financier 2016.

2015-11-210

**DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES MUNICIPALES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-GEORGES ET SAINT-MARTIN**

Attendu que dans le cadre de la réforme cadastrale, il a été constaté qu'une terre étant une partie du lot 24-C du cadastre du canton de Shenley située sur le territoire de la municipalité de Saint-Martin était inscrite au rôle de taxation de la ville de Saint-Georges;

Attendu qu'après discussion, la Municipalité de Saint-Martin et la Ville de Saint-Georges s'adressent au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour qu'il modifie la limite territoriale de ces deux municipalités afin que soit incluse dans le territoire de la ville de Saint-Georges la partie du lot 24-C ci-haut mentionnée;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan appuie les démarches entreprises par la Municipalité de Saint-Martin et la Ville de Saint-Georges auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-11-211

**NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2015-87 EN MATIÈRE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Jean-Guy De Blois et résolu unanimement, d'accepter la nomination des personnes suivantes pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan :

- M. Philippe Bolduc	Saint-Éphrem-de-Beauce;
- Mme Annie Lapointe	Lac-Poulin;
- M. Michel Gilbert	Saint-René;
- M Hugues Poulin	Notre-Dame-des-Pins.

2015-11-212

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE  
TRANSMIS À LA CPTAQ (DOSSIER 410595) CONCERNANT UNE  
DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET  
D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES SUR LE  
LOT 5 748 531 DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
HONORÉ-DE-SHENLEY**

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite aliéner et lotir le lot 5 748 531 et qu'une utilisation à des fins autres qu'agricoles soit autorisée pour le bénéfice de l'agrandissement à des fins industrielles de l'entreprise Carrier et Bégin inc. La superficie visée est de 18 907,1 m<sup>2</sup>.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel agricole des sols du lot visé et des lots avoisinants est classé 7 et 5 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des limitations en raison de la présence de pierrosité et d'un relief défavorable;

Considérant que la parcelle visée ne peut être utilisée à des fins d'agriculture en raison de sa faible superficie;

Considérant que le site retenu n'aura pas d'impact sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur l'application des distances séparatrices;

Considérant que l'application des lois et règlements en matière d'environnement sur les établissements de production animale ne créera pas de nouvelles contraintes;

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'une entreprise existante et que les espaces appropriés disponibles à l'extérieur de la zone agricole permanente ne peuvent être envisagés pour accueillir le projet;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, de recommander l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour une superficie

de 18 907,1 m<sup>2</sup> comprise dans la demande formulée par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

2015-11-213

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM – SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**

Attendu que suite au départ de M. Dominic Lachance, le poste de directeur du Service de génie municipal est occupé par intérim par M. Gustavo Carreno Meléndez;

Attendu le souhait du conseil des maires de combler ce poste;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de :

- Confirmer l'affectation de M. Gustavo Carreno Meléndez à titre de directeur par intérim du Service de génie municipal rétroactivement au 2 novembre 2015;
- Appliquer l'article 24.06 de la convention collective des employés salariés en vigueur et qu'une prime de 10 % de son salaire régulier lui soit accordée pour cette affectation;
- Autoriser son embauche au poste cadre de directeur du Service de génie municipal à compter du 4 janvier 2016 selon les modalités négociées.

2015-11-214

**ABOLITION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE – SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**

Attendu qu'un poste de secrétaire au Service de génie municipal a été créé en septembre dernier afin de pourvoir à des besoins ponctuels de ce département;

Attendu que ces besoins ont été comblés;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, que le poste de secrétaire au Service de génie municipal ouvert en septembre 2015 soit aboli.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois d'octobre;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;

2015-11-215

**MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, qu'une motion de félicitations soit transmise à M. Paul Busque pour son élection à titre de député de Beauce-Sud lors des élections partielles qui se sont déroulées le 9 novembre dernier.

**VŒUX DES FÊTES**

Le préfet prend la parole et présente aux membres du conseil ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen présent dans la salle questionne les élus sur la position des municipalités locales quant à l'application de normes plus sévères que celles apparaissant dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

2015-11-216

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 45.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général